

Réparer les violences conjugales

Au delà de la justice,
une responsabilité
collective.



Table des matières

Introduction: la réparation, un enjeu féministe	p. 4
<i>Cadre & objectifs d'une recherche en éducation permanente féministe</i>	p. 7
Balises et premières réflexions: de quoi la reconstruction est-elle le nom?	p. 11
<i>La survie plus que la reconstruction</i>	p. 11
<i>Les variations de la reconstruction</i>	p. 13
La reconnaissance	p. 15
<i>Pire qu'une absence de reconnaissance: culpabilisation et vérités à rétablir</i>	p. 18
<i>Par quoi passe la reconnaissance?</i>	p. 19
Quelle place à la reconstruction et à la réparation à l'intérieur des services et institutions actuels? Constats de terrain.	p. 22
La réparation au travers de la justice	p. 28
<i>Les femmes face à l'institution justice</i>	p. 28
<i>Des expériences concrètes, violentes, en justice</i>	p. 29
<i>Le cas d'une peine... insatisfaisante</i>	p. 32
<i>Par quoi passe la réparation?</i>	p. 34
<i>Une colère immense face au sentiment d'absence de justice</i>	p. 38
<i>Absence de justice individuelle, recherche d'un changement collectif</i>	p. 39
Conclusion	p. 43
Bibliographie sélective	p. 46
Remerciements	p.48

Introduction: la réparation, un enjeu féministe

En tant que mouvement actif auprès des femmes, nous travaillons avec de nombreuses femmes victimes de tous types de violences, dont les violences conjugales.

Nous les accompagnons à travers des activités d'éducation permanente féministe variées: ateliers de renforcement, groupes d'échanges et de partages d'expériences, lectures collectives, mobilisations et interpellations etc.

A travers son activité de plaidoyer, Vie Féminine relaie la réalité de ces violences subies par les femmes pour faire entendre leurs besoins. Ce volet politique représente également une part importante de notre travail.

Mais, force est de constater, que notre action est presque toujours rattrapée par l'urgence: celle du relais vers d'autres services spécialisés, celle de donner des informations aux femmes sur leurs droits pour se défendre adéquatement, celle de réclamer des solutions structurelles pour que les femmes puissent – enfin – vivre en sécurité.

Nous sommes presque entièrement occupées à lutter contre les dysfonctionnements et insuffisances des dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes, si bien que peu de moyens sont accordés à la question de la réparation. Les urgences sont tellement nombreuses qu'elles empêchent de penser la réparation, dans toutes ses facettes.

Aboutir à ce que les plaintes soient correctement prises par la police, proposer suffisamment de

places dans les refuges, bénéficier d'une réelle prise en compte des violences dans les droits de garde etc. est essentiel. Mais est-ce vraiment suffisant ? Est-ce cela, ou seulement cela, la réparation?

Les femmes ne sont-elles pas en droit d'attendre quelque chose de plus ? Quelles sont d'ailleurs leurs attentes au-delà de l'urgence ?

Cette recherche souhaite sortir de l'unique prisme de l'urgence pour se poser la question de l'après. N'est-il pas légitime que la société réponde aux attentes des femmes lorsqu'elles ont vécu des violences ?

Cette question nous l'avons posée après avoir entendu les besoins des femmes dans leur diversité. **Il s'agira donc de considérer la réparation de façon large, au-delà de la justice et d'en faire un enjeu de société.**

Ce que de nombreuses femmes victimes de violences nous disent, c'est que la justice dans ses formes actuelles ne les soutient pas suffisamment. Dans une société qui demeure classiste, sexiste et raciste, il nous faut donc envisager des alternatives au système actuel, pour imaginer une justice véritablement égalitaire.

Cette recherche s'inscrit, bien entendu, dans des réflexions contemporaines concernant d'autres types de justice, notamment la justice réparatrice ou transformatrice, mais aussi des réflexions issues

du féminisme anticarcéral¹. Il s'agit d'un champ foisonnant, fait à la fois d'approches conceptuelles et d'un ensemble éclectique de pratiques.

Ces approches composent parfois avec le système actuel, d'autres s'en émancipent pour emprunter des voies plus révolutionnaires.

Certaines alternatives, déjà pratiquées par les pouvoirs publics au sein de la justice, sont parfois délétères pour les femmes victimes de violences, comme par exemple la médiation familiale². D'autres encore instrumentalisent les besoins des victimes pour soutenir une approche principalement sécuritaire sans prendre en compte la complexité de la problématique, comme ce fut le cas lors de la proposition de mise en place d'un bracelet anti-rapprochement³.

Les violences faites aux femmes posent donc question à ces nouveaux modèles de justice.

La centralité du dialogue entre l'auteur et la victime au sein de la justice réparatrice fait débat sur son caractère approprié dans le cadre complexe des violences faites aux femmes⁴. La nécessité d'être protégée des violences⁵ pose la question de

la maîtrise de l'auteur et de sa privation de liberté, dans une société où les rapports de pouvoirs ne sont pas encore transformés et où les femmes risquent leur vie.

En tant que mouvement d'éducation permanente féministe il nous paraît donc indispensable de questionner d'abord les femmes sur leurs vécus, leurs besoins, leurs attentes pour réfléchir ensemble à d'autres modèles de justice.

Cette recherche est un premier pas de la réflexion, elle ne permettra certainement pas d'élaborer à elle seule une nouvelle vision de l'institution justice.

Et s'il y a autant de besoins que de femmes, **cette étude permet déjà de remettre en cause une première idée préconçue qui voudrait que les femmes souhaiteraient - forcément et/ou uniquement - des réponses répressives et pénales** dans leurs chemins de reconstruction et de réparation.

On peut souhaiter la fin de l'impunité pour les auteurs sans pour autant forcément l'associer à une réponse répressive et pénale.

Avec ces femmes, nous explorons d'autres champs

¹ Voir, notamment: Ricordeau Gwenola, *Crimes & Peines - Penser l'abolitionnisme pénal*, Decitre, 2021; Ingenito Laurence, Page Geneviève, « Les féministes radicales répliquent à leur manière: la justice transformatrice comme alternative aux processus institutionnels », *Canadian Womens Studies* 33[1/2], pp. 111-119, 2018; Chagnon Rachel, Cote Liliane, Mikaelian Virginie, « Le droit criminel, la justice transformatrice et la violence faite aux femmes: regards croisés », *Revue de la ligue des droits et libertés* 34 [1], pp.38-43, 2015; Faith Karlene, « La résistance à la pénalité: Un impératif féministe », *Criminologies* 35 [2], pp.113-114, 2002; Marinier Floréane, « Pour certaines féministes, la prison n'est pas la solution contre les agressions sexuelles », *Slate*, 8 avril 2020.

² Voir Mincke Christophe, « La proximité dangereuse. Médiation pénale belge et proximité », *Droit et société*, 13/2 [63-64], pp. 459-487, 2006; Vie Féminine, Etude *Violences conjugales: pourquoi la médiation est dangereuse pour les femmes*, 2019.

³ Plateforme féministe contre les violences faites aux femmes, Carte blanche « Le bracelet anti-rapprochement n'est pas une baguette magique », 2019, en ligne : <http://stopfemicide.blogspot.com/2019/11/le-bracelet-anti-rapprochement-nest-pas.html> ; Sur l'invocation de la figure de la victime pour susciter diverses réformes, voir : Lemonne Anne, Mincke Christophe, « Respecter les victimes. Vraiment », *Echo Laïque*, juin 2013.

⁴ Voyer Catherine, *La justice réparatrice en contexte de violence conjugale: pour quelles résistances ?*, Université de Laval, 2021.

⁵ Pouvant aller jusqu'au féminicide.

mobilisables pour leur offrir réparation et sentiment de justice.

Les ressources qui font réparation et permettent les conditions adéquates de reconstruction pour les femmes victimes de violences conjugales sont peu nombreuses. Très peu de victimes ont recours au système judiciaire et le faible nombre d'affaires qui vont en justice sont majoritairement suivies d'un classement sans suite⁶. Quand bien même la justice condamne l'auteur, certaines femmes ne se sentent pas réparées pour autant. Du côté des politiques publiques de lutte contre les violences faites aux femmes, la réparation et la reconstruction semblent également peu présentes. Si les services ambulatoires offrent un accompagnement psychologique, juridique et social de courte ou longue durée, les campagnes d'information et les portails d'aide comme le site internet « Ecoute Violences Conjugales », aussi indispensables soient-ils, n'offrent pas véritablement de ressources sur la reconstruction à

moyen et long terme. Même si la réparation n'y apparaît pas comme un objectif identifié, plusieurs mesures du Plan d'action national contre les violences 2021-2025 sont de nature à agir sur l'une ou l'autre des conditions concrètes nécessaires à la réparation et peuvent potentiellement œuvrer à sa facilitation⁷. Du côté de la Convention d'Istanbul [2011], le mot « réparation » n'apparaît dans le texte que deux fois⁸ et l'idée de réparation est surtout liée à l'aspect « poursuites » (l'un des 4P) de la Convention. Le champ de la reconstruction et de la réparation y est peu développé, même si l'article 20, « Services de soutien généraux », qui prévoit que les victimes aient accès à des services⁹ facilitant leur rétablissement constitue un véritable levier pour la mise en place de mesures soutenantes efficaces pour les femmes concernées.

Poser la question de la réparation dans toute sa complexité¹⁰ est une approche de nature à transformer les rapports de domination.

⁶ Dans 30% des signalements au parquet, l'infraction n'est pas établie. Lorsque l'infraction est établie, elle est suivie dans 65% des cas d'un classement sans suite. Dans les rares situations aboutissant à une peine (10,8%), la récidive est élevée (53%).

Voir : Leunen Stevie, *La politique criminelle belge en matière de violences conjugales : Expériences et regards de victimes*, Faculté de droit et de criminologie, Université catholique de Louvain, 2018 ;

Vanneste Charlotte, *La politique criminelle en matière de violences conjugales : une évaluation des pratiques judiciaires et de leurs effets en termes de récidive*, Collection des rapports et notes de recherche n°41, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie, Bruxelles, 2016.

⁷ Notamment, sous l'axe IV : Protéger, accompagner et soutenir les victimes de violences basées sur le genre et leur entourage (y compris les enfants exposés à ces violences) en les plaçant au centre des préoccupations; l'axe V : Adapter et moderniser la politique criminelle à l'égard des violences basées sur le genre en attachant une attention particulière à la protection de la victime et à sa reconnaissance en tant que telle et l'axe VI : Garantir une prise en compte des violences basées sur le genre dans la politique d'asile et de migration. Voir : Plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre 2021-2025. Axes stratégiques et mesures clés.

⁸ Concernant l'obligation de l'état et diligence voulue et le droit matériel, voir : Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique [STCE n° 210].

⁹ Conseil juridique et psychologique, assistance financière, services de logement, éducation, formation et assistance en matière de recherche d'emploi.

¹⁰ Incluant une éventuelle réponse de la justice mais aussi la réunion de toutes les conditions nécessaires à la reconstruction psychologique, physique, socio-économique etc.

En ce sens, il s'agit pour nous d'un enjeu féministe.

Deux actions permettent d'agir sur le rapport de domination : la prévention primaire, par toutes les actions de déconstruction des rapports sociaux de sexe et de renforcement du pouvoir d'agir des filles et des femmes¹¹, et la réparation.

La prévention cherche à éduquer, à outiller, pour empêcher les violences. La réparation, quant à elle, suggère des rapports plus égalitaires dans lesquels non seulement l'auteur ne bénéficie plus de l'impunité mais surtout dans lesquels la victime retrouve son pouvoir d'agir.

La plupart des mesures qui sont prises entre ces deux actions sont de l'ordre de la protection : mettre à l'abri dans l'urgence. Ces mesures sont cruciales, car elles visent à assurer – tant bien que mal – le droit des femmes à vivre une vie digne à l'abri des violences. A elles seules, ces mesures ne sont pas de nature à transformer les inégalités au cœur du système de domination patriarcal à l'œuvre dans les violences faites aux femmes. Dès lors, **travailler sur la réparation constitue un levier pour transformer les rapports de force sociaux. C'est un premier pas pour explorer les liens entre prévention et réparation comme un cycle vertueux visant la fin des violences masculines.**

Cadre et objectifs d'une recherche en éducation permanente féministe

Partant de la parole des femmes concernées et de celle des professionnelles impliquées auprès d'elles au sein de Vie Féminine et du service ambulatoire « Le Déclic »¹², **cette étude vise à élaborer des pistes de réflexion pour comprendre comment la société pourrait prendre sa part de responsabilité dans les processus de reconstruction des femmes.**

Les premiers objectifs sont de :

- Mettre en évidence **la place donnée à la reconstruction et à la réparation suite aux violences conjugales dans notre société** : absente, impensée, incomplète, présente ?
- **Identifier ce qui aide les femmes concernées, mais aussi ce qui les freine** dans leurs processus de reconstruction;
- Répertorier quels sont **leurs besoins** et comment **la société pourrait y répondre.**
- Observer comment Vie Féminine, un mouvement d'éducation permanente féministe, dont le public est constitué en partie par des femmes concernées, **participe aux parcours de reconstruction et de réparation** des femmes¹³ et nommer les pratiques d'éducation permanente

¹¹ La prévention primaire s'articule autour de la réduction des facteurs de risque associés à la violence et de la promotion de facteurs de protection qui rehaussent la sécurité des femmes et des filles (déconstruction des racines sexistes de violences, développement du pouvoir d'agir, responsabilisation des garçons et des hommes etc.)

¹² <https://ledeclic.jimdofree.com/>

¹³ Concernant les besoins des femmes dans leurs parcours de reconstruction ainsi que l'éducation permanente féministe comme outil de reconstruction et de réparation, voir l'étude de Vie Féminine *Se réparer, se reconstruire après des violences conjugales : ce que les femmes en disent*, 2022.

féministe en lien avec ces aspects dans le cadre du renforcement de l'action « réseau soutenant ¹⁴».

Bien que la question de la réparation et de la reconstruction soit un sujet important pour toutes les violences faites aux femmes, cette recherche porte uniquement sur les violences conjugales. Le choix de s'arrêter sur un seul type de violences faites aux femmes vise à permettre de dégager des enseignements plus aboutis et précis que si nous avions ouvert le champ à tous les types de violences.

Le choix s'est porté sur les violences conjugales au regard de l'expertise de Vie Féminine sur le sujet, enrichi par un groupe de travail dédié au sujet et qui comprend animatrices, bénévoles, professionnelles du Délic.

Ce travail, mené depuis plusieurs années, permet de disposer d'outils et de pratiques partagées dans le mouvement, utiles lors de la conduite d'interviews avec des femmes concernées (non-jugement, écoute active, inscription dans un réseau permettant le relais vers d'autres ressources etc.). Cela signifie aussi que les femmes ont la possibilité, en amont et en aval de leur participation à l'étude, de trouver au sein de l'association des ressources dans le travail collectif pour mener leur chemin de reconstruction.

Vie Féminine comprend **les violences conjugales** comme s'intégrant dans l'ensemble des violences faites aux femmes, depuis les interpellations sexistes en rue jusqu'au meurtre, en passant par les agressions sexuelles ou les violences institutionnelles dont sont spécifiquement victimes les femmes, pour ne citer que ces exemples. Toutes ces violences relèvent en effet du même système historique et structurel : un système de domination des hommes sur les femmes, que nous nommons la domination patriarcale.

Cette multiplicité de violences contre les femmes, appelée aussi « **continuum des violences** », est à la fois l'expression et l'outil de cette domination. Comme ces violences sont, dans leur grande majorité, commises par des hommes contre des femmes parce qu'elles sont des femmes, nous les appelons aussi des violences masculines. Pour pouvoir agir contre les violences faites aux femmes et leurs conséquences, il est indispensable de les comprendre dans leurs racines et dans ce qui les distingue des autres violences existantes dans la société¹⁵. Dès lors, nous postulons que « les violences conjugales ne doivent pas être réduites à leur dimension individuelle et privée mais également comprises dans leur dimension

¹⁴ Inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'asbl Garance visant à promouvoir la prévention des violences faites aux femmes, le projet « réseau soutenant » porté par Vie Féminine a pour objectif de mettre en évidence l'apport de l'éducation permanente féministe à la prévention des violences faites aux femmes. Ce projet est soutenu par un financement de la Fédération Wallonie Bruxelles pour les années 2021-2025. En proposant des espaces et des activités variées propices au renforcement individuel et collectif, l'éducation permanente féministe favorise le développement de réseaux de solidarité, de « réseaux soutenant » entre femmes, par les femmes et pour les femmes qui peuvent ainsi prendre elles-mêmes en main la lutte contre les violences machistes. L'apport de l'éducation permanente féministe à la prévention des violences faites aux femmes n'est pourtant pas souvent présenté en tant que tel, ni soutenu à ce titre par les pouvoirs publics. C'est pourquoi le projet « réseau soutenant » vise à développer, formaliser, structurer et valoriser le travail de prévention des violences faites aux femmes auquel contribue de différentes manières l'éducation permanente féministe. Pour en savoir plus : www.viefeminine.be.

¹⁵ Vie Féminine, *Pour une lecture féministe des violences conjugales*, prise de position, novembre 2010.

politique, c'est-à-dire replacées dans le contexte sociétal qui les rend possibles¹⁶ ».

Aussi, **cette recherche est tournée directement vers l'action et le changement de société.** En tant que mouvement d'éducation permanente féministe oeuvrant pour la construction d'une société égalitaire, solidaire et juste, **notre recherche est sous-tendue par un postulat féministe : la réparation est une attente légitime des femmes et la société doit agir pour la rendre possible, via des politiques publiques soutenantes.**

Afin de pouvoir interagir sur une compréhension commune des notions de **reconnaissance, reconstruction et réparation**, nous avons établi, par un travail collectif préalable, **une définition** de ces termes :

Reconstruction :

Processus par lequel passe une victime après avoir vécu des violences. Ce processus comprend à la fois une réponse à ses besoins physiques, psychologiques, socio-économiques et de restauration de son autonomie. C'est un processus à la fois personnel, car la victime est actrice de sa reconstruction, et social, car la société permet ou non les conditions de cette reconstruction.

Reconnaissance :

Action, par la société (ami.e.s, familles, intervenant.e.s, institutions,...), d'accorder du crédit à la parole de la victime, d'acter le caractère inacceptable des faits et de se positionner dans une

démarche de rencontre des attentes et besoins de la victime.

Réparation :

Action de réparer, par la société et l'auteur, l'ensemble des répercussions d'une infraction, sur la victime, sur son entourage et sur la société. Elle est directement en lien avec la reconnaissance et la reconstruction.

Envers la victime, la reconnaissance peut être un préalable à la réparation, ainsi que le fait de mettre tout en œuvre pour permettre la reconstruction de la victime dans de bonnes conditions. La réparation peut – mais ne doit pas, selon le souhait de la victime, comporter une démarche en justice.

Echantillon

Les participantes à la recherche sont une dizaine. Elles sont âgées entre 29 et 66 ans.

Une majorité d'entre elles (75 %) a des enfants avec l'auteur des violences.

Pour 100% d'entre elles, l'auteur des violences a continué à commettre des violences envers ces femmes après la séparation.

Pour certaines, ces violences ont cessé lors de leur participation à la recherche, pour d'autres pas.

Elles témoignent entre moins d'un an et onze ans après la séparation, permettant d'observer les besoins des femmes à court, moyen et long terme après cette étape.

La moitié d'entre elles ont effectué des démarches

¹⁶ Collectif Contre les Violences Familiales et l'Exclusion(CVFE), *Violences conjugales et genre : quels liens ?*, septembre 2018, à lire sur www.cvfe.be

en justice familiale pour le règlement des questions liées aux enfants et à la séparation.

45 % d'entre elles ont entamé des démarches en justice pénale.

La plupart (55 %) vivaient en milieu rural au moment des faits de violences conjugales avant la séparation. Cela nous permet notamment d'interroger l'impact de la ruralité sur le traitement des violences (difficulté de mobilité, d'accessibilité des services). Néanmoins, cela ne doit pas nous mener à considérer implicitement que le milieu urbain offre plus de facilités, notre échantillon n'étant pas suffisant pour procéder à une comparaison.

Deux d'entre elles sont des femmes racisées, pouvant avoir vécu l'impact du racisme ou des politiques migratoires excluantes de certains droits durant leur parcours.

Balises et premières réflexions: de quoi la reconstruction est-elle le nom?

La survie plus que la reconstruction

« J'ai quitté mon mari en 2019. Où je me situe dans mon parcours de reconstruction ?

Eh bien... j'ai toujours l'impression d'être en sang, d'attendre les secours et que finalement, il n'y a rien qui se passe et que, tout compte fait, je me sens comme si je devais limite m'excuser d'avoir vécu ce que j'ai vécu.

Voilà, je... c'est un combat en permanence, en permanence, en permanence »,

[Géraldine]¹⁷

« La reconstruction ?

Ah, ce n'est pas de la reconstruction, c'est de la survie, de la lutte. Pour se maintenir la tête hors de l'eau, de l'humiliation par rapport aux aides que l'on peut avoir. Encore 10 ans après les faits de violences »

[Martine]

« Ce n'est pas facile, clairement pas fini.

J'ai fait une énorme dépression il y a quelques mois parce que je ne vivais que pour ça clairement : m'en sortir, c'était mon quotidien tout le temps, ça l'est toujours et je ne voyais plus la fin. (...) A certains moments, il faut s'accrocher parce que ça ne va pas vite, il n'y a pas de changements radicaux, on

apprend que tout n'est pas si simple, on se rend compte de la réalité des institutions. A un moment, je me suis presque dit que, en retournant là-bas, j'avais moins de chances de mourir, en tout cas moins vite »

[Nathalie]

Ces différents témoignages, nous permettent de constater que la reconstruction, pour les femmes victimes de violences, est **peu, voire pas accessible** en l'état actuel des choses. « Culpabilisation », « humiliation », « survie », « lutte », « combat », « lenteurs » sont les premiers mots qu'elles emploient, ce sont également ceux qui reviendront durant tous ces mois de recherche à leurs côtés.

Au point, pour certaines des femmes rencontrées, de regretter d'avoir quitté le conjoint violent.

Outre le chemin de reconstruction psychologique qui suit forcément l'épreuve des violences conjugales, **ces paroles pointent directement l'organisation de société : institutions, aides, services, regard posé sur les victimes etc.**

Pour toutes les femmes rencontrées, **le fait de quitter la situation de violences conjugales en mettant fin à la relation a mené à une série d'épreuves et à une diminution de leurs ressources à tous points de vue.** Pour reprendre l'expression de l'une d'elle : il s'agit **d'une « descente aux enfers » psycho-socio-économique.** Perte de logement, de droits, de liens familiaux ou amicaux, précarité, pauvreté, remise en question des compétences parentales, violences institutionnelles dans l'accès à la justice

¹⁷ Par mesure de protection, tous les prénoms ont été modifiés.

ou aux aides etc.

Malgré l'existence de services spécialisés d'un soutien crucial lors de la période de séparation ou après, la situation de toutes les femmes rencontrées **empire du point de vue social et économique**. Alors que celle de l'ex-conjoint est peu ou prou préservée.

Les conséquences de ce traitement de leurs droits et besoins après la séparation prennent des années à se résorber, quand elles se résorbent. **Alors que dire du temps et de l'énergie qu'elles peuvent mettre, dans ce contexte, à se remettre psychologiquement et physiquement des violences subies ?**

De plus, pour l'intégralité des femmes rencontrées pour cette étude, **la séparation n'a pas mis fin aux violences. Elles continuent de subir des violences post-séparation jusqu'à plusieurs années après, pour certaines d'entre elles.**

Une bénévole de Vie Féminine nous confie:

« Souvent, quand la femme a quitté le conjoint, on pense que tout est résolu. Tout n'est pas acquis ni facile quand la femme est partie, ce n'est pas vrai. Elles sont un peu les oubliées, on parle beaucoup de ce qu'on met en place pour qu'elles partent, on fait le focus là-dessus mais ce n'est pas fini, c'est encore dur même quand elles sont parties. Quand tu te retrouves toute seule, la reconstruction c'est élémentaire, c'est tellement incontournable. Et ça m'a choquée qu'on en tienne si peu compte. C'est pourtant à ce moment-là que le risque de meurtre est le plus haut ».

Partir, pour certaines, c'est la double peine : celle des violences, et celle du traitement

réservé aux victimes qui tentent de s'en sortir.

Une société qui veut lutter contre les violences faites aux femmes et le système de domination patriarcale dans lequel elles sont inscrites devrait avoir pour mission de lutter contre cette inégalité flagrante. **C'est aussi de cette manière que peut se déconstruire un système de domination : en redonnant du pouvoir aux femmes.**

Redonner du pouvoir aux femmes, c'est ce que la reconstruction et la réparation peuvent, entre autres, permettre. Et pourtant, les récits des femmes font état de **l'absence d'une véritable politique de soutien à la reconstruction et une multitude de besoins non rencontrés.**

Malgré cela, toutes les femmes rencontrées "avancent". En participant à cette recherche, elles ont accepté de témoigner de leurs forces mais aussi de leurs difficultés.

Pour une membre du groupe de travail "violences" de Vie Féminine:

« Il est important de replacer la question de la reconstruction comme une responsabilité de la société. Il faut pouvoir prendre cette reconstruction en main, mettre en place les services adéquats. "Je dois me prendre en main du début à la fin en tant que victime, démontrer les choses ", c'est toujours sur les femmes que va peser le poids des démarches et actions à entreprendre, y compris pour se reconstruire et se réparer. C'est hyper important au niveau politique de replacer la question au centre et de renvoyer la responsabilité de la société aussi sur cet angle-là. On le fait pour d'autres aspects des violences. Ça passe par quoi sur le terrain, comment des femmes l'obtiennent, comment d'autres ne l'obtiennent jamais ? ».

Les variations de la reconstruction

Nous l'avons dit précédemment, il existe autant de parcours de reconstruction qu'il existe de femmes, avec leurs histoires et expériences singulières.

Il n'a pas été possible, vu la teneur et le nombre de témoignages, de dégager des étapes incontournables ou le parcours-type d'un chemin de reconstruction.

D'ailleurs, les travailleuses de Vie Féminine sont peu ou ne sont pas équipées en termes de santé mentale et de psychologie. Il n'a pas été possible de donner des exemples de délais au bout desquels les femmes considèrent qu'une page a été tournée, qu'elles ont "guéri de quelque chose".

En recoupant ces expériences, il semble néanmoins qu'il y ait plusieurs étapes symboliques :

« Maintenant c'est derrière moi, ça a commencé à passer après 5 ans. Quand j'ai rencontré quelqu'un, que j'étais en couple, j'ai réappris à être sociable... » dit Lucie.

« Ce matin, j'ai dit en quittant mon lieu de bénévolat : je vais à une réunion pour parler des violences conjugales car j'ai vécu trois ans de violences conjugales. J'ai réussi à le nommer et ne pas être honteuse. Même si j'ai eu la sensation de flotter en le disant, comme quand il me frappait. C'est la première fois que j'osais le dire, c'est une étape », ajoute-t-elle.

Mais pour toutes, il reste des séquelles :

« On essaie d'oublier, mais on n'oublie jamais. Les coups, le nez cassé, le doigt cassé. Quand mon fils veut faire un câlin brusquement, je dis toujours

"Aïe !". La distance entre la Belgique et le Maroc ne change rien, il est toujours dans ma tête », explique Fatma.

Aussi, cette recherche ne présuppose pas qu'une reconstruction complète et parfaite est atteignable. Nous ne nous prononçons d'ailleurs pas sur le fait qu'elle soit possible ou non.

Les femmes interrogées n'ont pas la réponse non plus, et laissent la question ouverte. **Il ne s'agit pas ici de créer une nouvelle norme, ou une injonction à "réussir sa reconstruction".**

Il s'agit, plus modestement, de questionner les outils disponibles pour les femmes pour y procéder selon leurs ressources et leurs objectifs propres. **Nous ne postulons pas non plus que la séparation, qui semble généralement « attendue » de la part des femmes victimes de violences, est une condition indispensable pour penser la réparation et la reconstruction.**

Une animatrice de Vie Féminine attire notre attention sur cette réalité: certaines se reconstruisent sans partir.

Elle explique : *« Je pense aussi à des personnes qui ne partent pas, qui se reconstruisent quand même dans la situation de violences et mettent en place des choses. Il y a aussi tout cet aspect-là : quelle stratégie tu mets en place pour vivre dans ce système, pour résister. Parfois, il n'y a pas de violences pendant plusieurs années puis tout d'un coup ça revient ».*

Certaines femmes interrogées remettent, elles aussi, en question cette conception d'une reconstruction qui ne commencerait qu'après le départ. Elle peut commencer avant la séparation, et

peut même être ce qui provoque un passage à un autre type de violence, ou à une violence plus active.

Anne a vécu cette situation :

« Suite à une thérapie entreprise vers 45 ans, j'ai réalisé que je ne savais pas qui j'étais, que j'étais une demi-femme, que j'étais vraiment dépendante de cet homme, j'ai pris conscience du contrôle installé. Avec la thérapie, j'ai commencé à oser dire non, et à me rebeller, et c'est à ce moment-là que ça ne lui a pas plu, et les violences ont commencé ».

Nathalie, elle, est terrorisée à l'idée de partir, car avec sa fille, elles sont menacées par l'auteur des violences. La tension augmente, à mesure qu'elle prend confiance en elle :

« Le gros problème je pense, c'est que j'ai attrapé plus de confiance en contact avec le CVFE et il l'a senti. Il a très vite senti que quelque chose se tramait, que j'avais un allié alors que j'avais toujours été seule. Ça a augmenté la violence.

Le lendemain, j'ai pris quelques affaires et on est parties super tôt le matin vers six heures ».

Le parcours de chaque femme interrogée est différent, une partie des besoins se rejoignent sans pour autant apparaître au même moment.

D'autres sont très spécifiques à leurs situations¹⁸.

Elles témoignent d'un parcours de reconstruction intime qui n'est pas linéaire et de besoins en évolution : *« C'est en dent de scie »* dit Lucie.

Elles témoignent aussi de la nécessité d'ouvrir le **champ temporel dans lequel penser la**

reconstruction : dans l'urgence, à court terme, à moyen et à long terme. D'aller explorer jusqu'à plusieurs années après les faits.

Comme notre angle d'approche n'est pas celui de la psychologie, mais celui de l'analyse de société, nous n'avons pas souhaité développer l'analyse de leurs parcours intimes. Nous retenons néanmoins des récits des femmes des éléments essentiels qui devraient pouvoir guider une réflexion sur l'organisation de politiques publiques soutenant de reconstruction et de la réparation.

Ce dont les femmes font, par exemple état, ce sont les différences de situations et de besoins entre les femmes, afin d'éviter l'écueil de la **figure unique et simpliste de "la" victime, au risque de développer des solutions qui conviendraient à l'une et seraient dommageables à une autre.**

¹⁸ Pour en savoir plus, voir l'étude de Vie Féminine *Se réparer, se reconstruire après des violences conjugales : ce que les femmes en disent*, 2022.

La reconnaissance

Dans cette recherche, nous avons voulu savoir quelle reconnaissance et quel crédit, **la société** (ami-e-s, familles, intervenant-e-s, institutions etc.) **accorde à la parole de la victime**, si elle acte le caractère inacceptable des faits de violences et comment elle se positionne dans des démarches qui rencontrent réellement les attentes et besoins des victimes.

Dans les récits des femmes, la reconnaissance apparaît très vite comme un besoin central. En effet, la reconnaissance permet le soutien des proches ou des institutions. Et elle est un préalable à la réponse à leurs autres besoins. Et lorsque les autres besoins ne sont pas rencontrés, cela accentue le sentiment d'absence de reconnaissance, et celui d'injustice.

Aujourd'hui, malgré les campagnes de sensibilisation, l'ouverture de la parole sur le sujet des violences et une meilleure connaissance de l'étendue de la problématique des violences conjugales, la reconnaissance fait toujours défaut. Pour toutes, à la question : « **Avez-vous eu le sentiment d'être reconnue en tant que victime par la société, que ce soit l'entourage ou les institutions ?** », **la réponse est unanimement négative.**

Pire encore qu'une absence de reconnaissance, les femmes rencontrées font souvent face à une **culpabilisation.**

Anne explique :

« Quand j'ai quitté la maison, j'avais besoin que ma mère adoptive me dise : " Tu as bien fait de partir,

tu as failli mourir ". Elle m'a juste dit : " Tu en as fait du potin cette nuit " et le potin, c'était que je défaisais ma valise, et je ne sais même pas où j'ai trouvé la force de le faire, alors que 24h avant j'avais failli mourir ».

Pour les femmes, ne pas être crues et soutenues par leur entourage est un frein énorme à la reconstruction. L'autre frein concerne l'absence de reconnaissance de l'auteur des violences par la société.

Le sentiment d'injustice empêche parfois de passer à autre chose, enferme les femmes dans une colère légitime, mais qui peut néanmoins être destructrice du point de vue de la santé mentale et physique.

Les situations où les enfants ou l'entourage se rangent du côté de l'auteur des violences, ou coupent les ponts avec la victime ne sont pas rares. Ces réalités sont très dures à vivre.

Anne explique :

« La difficulté, elle est aussi dans notre entourage. Ce qui est très très dur c'est qu'il y a encore une partie de mes proches qui ne me croient pas, parmi les plus proches. Qui ne nous croient pas et qui sont encore copain-copain avec mon ex-mari. Ils pensent que je suis malade et que je suis fautive. C'est un frein énorme dans la reconstruction, le fait de ne pas être crue, soutenue, entendue, par nos proches... ».

La famille peut aussi insister pour que le couple ne se sépare pas, ce qui participe également à l'absence de reconnaissance des faits de violences.

Maria raconte :

« La famille essayait d'apaiser les choses en disant que ça allait passer, la famille insistait pour continuer avec lui. Mais il y avait des grandes violences, il a une fois voulu me jeter d'un pont, heureusement des voitures se sont arrêtées ».

Dès lors, elle est partie d'Espagne sans en informer sa famille : *« Je n'ai rien dit à personne, je suis partie comme ça, avec mes enfants, j'ai prévenu ma mère le lendemain ».* Elle garde d'ailleurs trace de ce voyage, pour pouvoir en témoigner plus tard à ses enfants : *« J'ai gardé les tickets de bus pour pouvoir les montrer aux enfants plus tard ».*

Cette absence de reconnaissance de l'entourage est prolongée par l'absence de reconnaissance de la situation de violences conjugales par les institutions.

Pour Martine :

« L'absence de respect, les portes qui se ferment tout le temps. Dans mes contacts avec les institutions et les aides, on n'a jamais pris en compte les violences conjugales. Ça n'existe pas puisque ma plainte n'a jamais été prise ».

Géraldine le vit dans différents lieux également :

« Les différents services que je rencontre, comme par exemple le SAJ, ne prennent pas en compte le passif de violences conjugales. Au tribunal de la famille non plus, ce n'est pas pris en compte. Ça n'existe pas ».

Ce traitement différencié de la situation de violences au pénal et de la situation familiale au tribunal de la famille, sans prise en compte des violences conjugales, alimente ce sentiment de

ne pas être reconnue comme victime, nous y reviendrons dans le chapitre V¹⁹.

Nathalie l'a également vécu :

« Au tribunal de la famille pour la garde de la petite, le juge dit constamment que je dois pouvoir dissocier la relation que j'ai avec monsieur de la relation que monsieur a avec la petite. J'ai beau dire que la petite a été témoin des violences, qu'elle en a été victime, on ne m'entend pas ».

Pourtant, pour toutes les femmes rencontrées, **être crue, entendue et soutenue est un ingrédient essentiel de la reconstruction.**

Nathalie exprime son ressenti à ce propos :

« Quand quelqu'un m'écoute et me comprend, ça m'émeut très fort, c'est énormément d'émotion. C'est énorme, je n'oublierai jamais ces moments-là et les gens que j'ai croisés dans ce parcours et qui ont entendu, pris la peine de comprendre. Je ne me rendais pas compte que j'avais besoin de ça avant. C'est assez unique et un sentiment nouveau que je ne connaissais pas avant et ça fait beaucoup de bien. En fait ça rend plus forte. »

Être crue, entendue, soutenue, **cela permet de s'entourer de soutien concret** (une personne de la famille, du cercle amical ou professionnel etc.), **cela aboutit à des aides plus adaptées à leur situation particulière de la part des services et professionne-le-s.**

Enfin, la reconnaissance **permet d'enclencher un processus de rétablissement intime et psychologique.** C'est une première étape qui

¹⁹ Dans le chapitre V. La réparation au travers de la justice.

permet d'envisager la suite du parcours de reconstruction, comme l'explique Anne :

« Les victimes aspirent à pouvoir s'exprimer et qu'on leur dise 'Oui, ce que tu as vécu est terrible et inacceptable, et tu as échappé à la mort ou à l'internement. Tu as vu la mort de près, la folie de près'. Rien que dire ça, il y a comme un poids qui vous tombe des épaules et vous respirez déjà un grand coup. On ne sait pas ce qu'il va se passer après, mais au moins je suis crue ».

Quand les femmes vivent pour la première fois le fait d'être crues et entendues, cela a un impact positif très important sur leur état. Nathalie poursuit :

« Au CVFE, les intervenantes comprenaient bien mieux que moi. Elles ont mis des mots et, je n'oublierai jamais, c'est la première fois qu'on m'a félicitée. Elles m'ont dit "Bravo parce que, ce que tu fais, c'est pour protéger ta fille". J'ai fondu en larmes. »

Pour Géraldine aussi, *« Être crue est un préalable nécessaire à la suite. A Vie Féminine, j'étais prête à venir avec mes dossiers pour montrer les preuves, mais l'animatrice m'a dit que ce n'était pas nécessaire. C'est une des premières fois où j'ai l'impression qu'on ne met pas en doute ma parole. J'ai eu cette sensation avec une éducatrice de la maison d'accueil aussi. ».*

En effet, les animatrices et bénévoles de Vie Féminine et du Déclis insistent sur ce point : **il est important non seulement de reconnaître les femmes victimes de violences dans ce qu'elles ont vécu, mais aussi de les valoriser dans leurs**

forces.

« La valorisation aide aussi, c'est un outil, on ne leur dit jamais assez qu'elles sont des guerrières, notamment dans tout ce qu'elles ont mis en place pour maintenir la famille et survivre dans la situation de violences », précise une travailleuse du service ambulatoire.

Pour une animatrice de Vie Féminine, il s'agit de *« mettre en valeur les résistances mises en place dans ce couple, et même si ces résistances ne sont pas toujours adéquates, elles ont essayé, elles ont des ressources incroyables qu'on ne met jamais en avant, elles déploient des stratégies énormes ».*

Néanmoins, si la reconnaissance est identifiée comme un ingrédient central pour se reconstruire, beaucoup doivent faire sans.

La force des femmes permet de dépasser son absence. Géraldine explique :

« Je pensais que la reconnaissance était absolument nécessaire pour se reconstruire, mais au final, non. Parce que j'ai réalisé ça la fois où un de mes fils est venu, m'a relevée alors que je pleurais et m'a dit "écoute, maman on s'en fiche. Nous, on sait la vérité". Cette fois-là, je me suis dit : il a tout compris, on n'a pas à justifier. C'est lui qui m'a fait réaliser que ça n'avait pas tellement d'importance au final ».

Pire qu'une absence de reconnaissance : culpabilisation et vérité à rétablir

Plus qu'une absence de reconnaissance, plusieurs femmes ont vécu une véritable culpabilisation : « *Ce n'est pas une reconnaissance qu'il faut, c'est que les gens arrêtent de faire comme si c'était de notre faute, en fait. Et qu'au final, on l'a cherché et on doit s'excuser. En fait, c'est limite si on ne se sent pas beaucoup plus coupable que l'agresseur et c'est ça qui ne va pas* », explique Géraldine.

Martine, au regard de son parcours post-séparation, abonde dans le même sens :

« *Mais comment est-il possible que l'on fasse à ce point culpabiliser une victime ? J'ai été vraiment poussée à la culpabilisation.* ».

Une culpabilisation qui vient de la famille ou de l'entourage, mais aussi sur le long terme, des contacts avec diverses institutions, services ou professionnel-le-s.

Certain-e-s d'entre eux/elles rendent les femmes responsables de leur situation, ou font porter sur elles la charge de trouver une solution.

Pour Martine, la reconnaissance passe par : « *La déculpabilisation. Ce n'est pas de notre faute ! (...) J'ai l'impression que pour pouvoir s'en sortir, il faut être parfait, ne rien avoir à se reprocher. Donc, la première étape, c'est de déculpabiliser* ».

Elle n'est pas la seule à avoir mentionné que, lorsque les femmes victimes de violences font appel à une aide, elles passent sous l'œil contrôlant des institutions et elles se doivent d'être irréprochables pour « mériter » cette aide.

C'est aussi le cas de Géraldine, qui est en contact avec les services d'aide à la jeunesse, devant lesquels elle ne peut montrer aucune faiblesse, au

risque d'être jugée en tant que mère : « *J'ai l'obligation d'être irréprochable. Je suis tellement jugée dans mon rôle parental qu'il n'y a pas de droit à l'erreur. Et même ce qui n'est pas une erreur et que d'autres parents font, tu n'y as pas droit* ».

Les séquelles des violences conjugales (confusions, addictions, précarité, santé mentale affectée) peuvent être retenues à charge contre les femmes victimes de violences conjugales dans leurs contacts avec les institutions et avoir des conséquences négatives dans le traitement de leur situation.

Une prise en charge globale des violences conjugales, reposant sur une compréhension à leur juste mesure des conséquences à court et long termes de ces violences sur les femmes, fait encore défaut et est entièrement à construire.

Il faut pour cela déconstruire l'image - qui semble valoir par défaut - de la « bonne » victime, de la victime « irréprochable ».

Nathalie, une fois sortie de la relation conjugale, a tenté de récolter des preuves des violences et a contacté un médecin qui avait été témoin d'une agression qu'elle avait subie dans son cabinet, de la part de son ex-conjoint :

« *J'ai téléphoné à ce médecin, pour essayer d'avoir sa déposition ou son témoignage pour expliquer ça dans le cadre de ma plainte. Il m'a répondu : "Comment voulez-vous que je défende une femme qui a fait un enfant avec un homme pareil ?" Et il m'a raccroché au nez. Pourtant, je lui expliquais que j'essayais enfin de m'en sortir. Donc, non, je ne me sentais pas reconnue comme victime* ».

Elle s'est retrouvée jugée par ce médecin pour ne pas avoir porté plainte à l'époque.

Plusieurs femmes ayant témoigné doivent, en plus de l'absence de reconnaissance, faire face à un autre enjeu : **être crues lorsqu'elles parlent des violences subies, mais aussi rétablir la vérité sur leur personne.**

Il s'agit d'une forme particulière de violence perpétrée par les auteurs : celle qui consiste à faire utiliser le registre de la pathologisation: faire passer la victime pour « folle », à ses propres yeux, mais aussi de la famille et de la sphère sociale (ami-e-s, village etc.) ou à perpétrer des mensonges à l'égard de la victime (interpellation des services de protection de l'enfance pour maltraitance, plainte ou rumeur de prostitution, de vente de drogue, d'escroquerie...).

Les femmes ont alors besoin de rétablir la vérité sur leur probité ou leur santé mentale.

C'est le cas pour Anne : *« Je suis revenue une première fois et il a commencé en force la violence psychologique, jusqu'au point de vouloir me faire passer pour folle, à me faire même interner en psychiatrie. Il a dit dans le village que j'étais folle ».* Géraldine fait aussi face à l'explication mensongère donnée par son ex-mari : *« concernant mon entourage, les trois quarts des gens que je connaissais m'ont tourné le dos. Parce que mon ex-mari a fait passer ça sur ma grosse dépression, il a fait passer ça sur le fait que je ne faisais plus rien à la maison, alors que j'étais en dépression à ce moment-là. Ça ne résume pas les 13 ans où je me suis occupée de tout le monde ».*

Gabrielle, quant à elle, est poursuivie par son ex-mari en justice pour escroquerie, après qu'elle ait fait confiance à un homme qui a su se montrer soutenant durant l'épreuve des violences

conjugales et a profité de sa vulnérabilité pour lui soutirer de l'argent.

Par quoi passe la reconnaissance ?

Si pour toutes, la reconnaissance est importante, toutes ne sont pas à l'aise avec la notion de « victime ».

Une reconnaissance de cet état de fait doit exister, mais certaines souhaitent aussi ne pas porter cette étiquette comme une identité :

« Je dois quand même accepter l'idée d'avoir été victime, mais le rester tout le temps, ça ne permet pas d'avancer. Mais, oui, comme beaucoup, je suis victime », dit Martine.

Dans le travail d'éducation permanente réalisé à Vie Féminine, ce besoin de ne pas rester « victime » a été clairement identifié.

Une animatrice explique : *« On leur parle aussi d'avenir, mais pas teinté par les violences. On discute par exemple de ce qu'elles veulent comme pédagogie à l'école pour leurs enfants. Parce que, à un moment dans ta vie de victime de violences, il y a plein d'autres champs, il faut les refaire exister ».*

Une autre insiste sur l'importance conjointe d'être reconnue comme victime de violences conjugales et comme personne à part entière, pour pouvoir cheminer dans sa reconstruction.

La reconnaissance peut aussi passer par une reconnaissance entre pairs, dans un groupe de parole : *« A la maison d'accueil, c'était les moments collectifs. Quand une fait un récit et qu'une autre se reconnaît dedans, ça résonne. C'est un moment*

magique, elles se retrouvent toutes sur un carrefour commun. Elles réalisent : "Je ne suis pas toute seule, pas une extraterrestre". Parfois des femmes ne se reconnaissent pas dans les mots qu'on utilise, en tant qu'intervenante, et de l'entendre dans la bouche de quelqu'un d'autre change tout », indique une animatrice de Vie Féminine.

D'ailleurs, parler et échanger avec les femmes concernées est un des besoins qui ressort dans l'étude « *Se réparer, se reconstruire après des violences conjugales : ce que les femmes en disent* ».

La reconnaissance peut passer par une personne extérieure qui vient poser les mots du constat de violences (une ami-e, une personne de la famille, un-e collègue, un-e enseignant-e) et confirme la femme dans son ressenti, même longtemps après la séparation.

Lucie dit : « *Un de mes besoins, c'est de reconnaître que la violence ce n'est pas normal. Vu mon éducation, alors que j'ai quitté cet homme en 2010, il y a quelques années, je pensais encore que c'était normal qu'un homme frappe sa femme, la violence physique et psychologique* ».

Il y a aussi, pour plusieurs des participantes, le besoin qu'un-e professionnel-le faisant « autorité » reconnaisse la situation de violences.

Il n'y a donc pas que la justice qui permet d'apporter de la reconnaissance.

U-ne psychiatre, un-e médecin, un service ambulatoire ou une animatrice de Vie Féminine peuvent œuvrer à cette reconnaissance depuis l'extérieur.

« *Au Déclit, quand on utilise le mot "victime", c'est un soulagement pour les femmes. Parfois, des femmes appellent pour un autre prétexte mais*

quand, dans la discussion, arrive le mot "victime", ça permet d'avouer que c'est pour soi », dit une des travailleuses du service.

Mais ce n'est pas tout. **La reconnaissance comporte au moins deux parties:**

- **Le fait d'être reconnue comme victime, et donc d'être crue et soutenue;**
- **Et le fait que l'ex-conjoint soit reconnu comme auteur de violences et que ces faits soient communément considérés comme graves par l'ensemble de la communauté** (famille, cercle social, environnement professionnel, institutions, professionnel-le-s de santé etc.).

Géraldine le résume ainsi:

« *La reconnaissance, elle passe par une reconnaissance d'avoir été victime mais aussi que l'auteur soit reconnu comme auteur de violences* ».

Toutes les femmes partagent l'espoir que la société se rende compte du caractère violent de l'auteur des faits.

Lucie explique : « *Je suis contente de savoir qu'après notre séparation, il a commencé à se battre sur son lieu de travail, dans la rue, avec des clients parce que ça apportait la preuve que c'est quelqu'un de violent.* ».

Lauréane insiste sur ce point : « *Moi ce dont j'aurais besoin, c'est que ce soit public, que les gens sachent que c'est un homme violent, un manipulateur et qu'il ne se fasse pas voir comme le généreux, le gentil, le super copain. Il faut une reconnaissance. Donc je le contre-manipule pour récupérer des droits. Car je sais que cette reconnaissance-là, je ne l'aurai jamais. Il reste extrêmement bien intégré dans la vie locale, là où on vit. Ça me rend malade. Il est bien vu de tous* ».

Dans le groupe de paroles où ce témoignage a été déposé, les participantes présentes acquiescent : **le besoin de reconnaissance passe par le fait que l'auteur ne continue pas en toute impunité sa vie sociale** : « *Je garde cette colère car tant qu'il n'y aura pas reconnaissance publique, la colère sera tout le temps là* ».

Le besoin de reconnaissance peut être comblé un temps, ou dans un de ses aspects, puis ne plus l'être, puis le redevenir, ce besoin **n'est pas linéaire, il est mouvant et complexe**.

Il peut connaître différentes temporalités et les réponses peuvent varier dans le temps et selon les femmes.

« Par exemple, en maison d'accueil, si une institution externe comme Vie Féminine vient animer, c'est très important dans leur temporalité, où elles en sont, toutes ne sont pas prêtes ou n'ont pas envie de reconnaissance de la Justice.

On a une influence quand on vient avec le mandat et l'expertise de Vie Féminine. Pour certaines ça suffit, cette forme de reconnaissance. Pour d'autres, non. Mais ça s'inscrit dans le temps. Si ça ne te suffit pas, peut-être que tu vas faire une démarche en justice ensuite », indique une animatrice de Vie Féminine.

Quelle place à la reconstruction et à la réparation à l'intérieur des services et institutions actuels ?

Nous avons interrogé les femmes sur les institutions, services et professionnel.le.s rencontré.e.s dans leur parcours. Ce questionnement autour des institutions s'articule également avec la Campagne lancée par Vie Féminine en 2022²⁰.

Nous avons voulu comprendre ce qui avait pu les aider, mais aussi les freiner, dans leurs parcours.

On sait que certaines de ces réponses, parfois inadéquates, parfois trop longues à arriver, ont eu des conséquences dommageables, qu'elles soient d'ordre pratique ou psychologique, sur les femmes.

Cela nous éclaire sur plusieurs choses : **les institutions en contact avec les femmes, par leurs pratiques et les réponses qu'elles suggèrent, ne les satisfont pas toujours.**

Mais cela nous éclaire aussi sur le **manque d'attention porté à la reconstruction et à la réparation dans nos politiques publiques de lutte contre les violences conjugales.**

Les constats, questionnements et pistes de réflexions suggérés par les femmes sont éclairants:

« Derrière le fait d'être crue, il y a la question de la crédibilité qui est portée à un niveau plus large,

porté par toute la société. Quand elles vont à la police, elles sont moins crédibles que l'auteur qu'elles accusent. Par rapport aux institutions, elles partent avec un crédit en-dessous de zéro. Tout ce travail de crédibilité vis-à-vis des institutions est épuisant et vexant », déplore une animatrice de Vie Féminine.

« L'absence de respect, les portes qui se ferment tout le temps. Dans mes contacts avec les institutions et les aides, on n'a jamais pris en compte les violences conjugales. Ça n'existe pas puisque ma plainte n'a jamais été prise. » [Martine]

« C'est une violence qui commence quand les victimes quittent, une violence en ricochet, en domino, et là je pense que Vie Féminine a un rôle à jouer envers les pouvoirs publics. Leur dire : "C'est assez, stop, elles ont vécu assez de violences, maintenant quand elles quittent, on les accueille". Qu'on essaye de faire tout pour leur rendre la vie plus facile », résume Anne.

Les femmes que nous avons interrogées ont identifié les services et institutions qui soutiennent ou, qui au contraire, freinent leur reconstruction:

- Services, professions, institutions que les femmes identifient comme **souteneurs** dans leur parcours de reconstruction:
 - Services ambulatoires;
 - Maisons d'accueil pour femmes spécialisées ou non spécialisée dans les violences conjugales;
 - Service d'Assistance Policière aux Victimes (SAPV);
 - Service d'aide aux victimes du Parquet;

²⁰ Détails et communiqué de presse consultables en ligne; <https://www.viefeminine.be/femmes-et-institutions-jouons-la-5293>.

- Centre public d'action sociale (CPAS);
- Agences immobilières sociales (AIS);
- Vie Féminine;
- Ecole;
- Service d'aide familiale (SPAF);
- Alcooliques Anonymes (AA);
- Psychologues du centre d'aide aux victimes et aux justiciables;
- CVFE;
- Avocat-es spécialisé-es;
- Service d'action en milieu ouvert (AMO);
- Centres psycho-médico-sociaux (PMS) dans le cadre scolaire;
- Organismes d'insertion professionnelle;
- Plannings familiaux;
- Maisons médicales.

• Services, professions, institutions que les femmes identifient comme **freinants** dans leur parcours de reconstruction:

- Maisons d'accueil pour femmes spécialisée ou non spécialisées dans les violences conjugales;
- Police;
- SAJ;
- SOS enfant;
- Centres psycho-médico-sociaux (PMS) dans le cadre scolaire;
- Assistant-e-s sociales / sociaux de la zone de police;
- CPAS;

- Professions de santé mentale et physique, médecin généraliste ou spécialisé ou urgentistes; >
- Justice familiale;
- Justice pénale;
- Espaces -rencontres.

Cette liste ne témoigne que du parcours des femmes de notre échantillon.

Elle ne prétend ni être un cadastre complet du dispositif de lutte contre les violences et de soutien aux victimes, ni une vue exhaustive des institutions, services et professions non spécialisées en contact avec les femmes victimes après la séparation²¹. Néanmoins, elle nous permet de dresser quelques premiers constats:

- Certaines institutions, services, professionnel-le-s ont eu des pratiques freinant les femmes dans leurs parcours de reconstruction ou leur étant dommageables, montrant **l'urgence de penser la question de la réparation et de la reconstruction en termes de politique publique coordonnée.**

- **Une même institution, service ou professionnel-le peut soutenir la reconstruction ou la freiner**, selon les parcours – tous différents – des femmes, mais aussi parfois pour une même femme qui serait à plusieurs reprises en contact avec une même institution.

Les récits que les femmes nous ont livrés font

²¹ Pour une vue plus complète du dispositif mis en place à l'égard des victimes (non spécifiquement victimes de violences conjugales) datant de 2010, en Belgique, et son évaluation, voir : Lemonne Anne, Vanfraechem Inge, Vanneste Charlotte, *Quand le système rencontre les victimes Premiers résultats d'une recherche évaluative permanente sur la politique en faveur des victimes*, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, 2010.

Pour une vue large des ressources entourant les victimes de violences conjugales, voir le répertoire de « *Ecoute violences conjugales* » : <https://www.ecouteviolencesconjugales.be/services-guide/>.

L'approche de Vie Féminine est à la fois plus restreinte : elle ne couvre pas tous les services qui peuvent potentiellement être en contact avec les femmes de violences conjugales, et plus large : elle fait émerger des services ou institutions importantes pour les femmes qui ne sont a priori pas identifiées comme des dispositifs de soutien aux femmes victimes de violences conjugales.

apparaître que la personne de contact dans l'institution, selon qu'elle est sensibilisée ou non à la question des violences, peut changer l'expérience.

Aussi, si elle n'est pas exhaustive, cette liste donne un aperçu de la diversité de ces institutions, services et professions en contact avec les femmes victimes des violences, au sein desquels la question **de la formation doit être posée.**

Le classement d'une même institution dans les deux catégories témoigne aussi parfois du besoin **d'évaluation des pratiques** d'un secteur.

Par exemple, nous avons observé que les maisons d'accueil, cruciales et forcément aidantes dans le parcours de réparation (car elles offrent un logement), peuvent avoir des pratiques que les femmes trouvent parfois renforçantes, mais aussi parfois infantilisantes.

Les CPAS sont également identifiés comme des acteurs cruciaux dans les parcours des femmes, mais présentent de fortes disparités de fonctionnement selon les communes:

« C'est un gros frein quand il y a un changement de commune. Dans certains CPAS, tu dois tout le temps te justifier, pour un simple colis alimentaire et il y a des violences institutionnelles. Dans d'autres, des mesures spécifiques sont mises en place pour les femmes victimes de violences », indique une animatrice de Vie Féminine.

- **Les femmes sont peu accompagnées dans leur reconstruction à moyen et long terme.**

Le moment où elles rencontrent des services spécialisés concernant les violences dans leurs parcours se concentre **autour du départ et juste après.** Cela peut s'expliquer à partir de deux

phénomènes, qu'il faudrait explorer plus en détail.

D'une part, une forte concentration des services et institutions dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes et de l'accompagnement de ces femmes autour de l'urgence et du moment du départ.

D'autre part, une éventuelle différence entre la temporalité d'intervention de ces services (mode d'organisation, moments habituels de rencontre entre les femmes et les services, information concernant leur existence et la diversité des ressources à disposition à court, moyen et long termes etc.) et la temporalité, les rythmes intimes et psychologiques, variables, des femmes concernant la reconstruction. On a vu par exemple que le besoin de partager son récit avec d'autres femmes concernées est essentiel. Or, parmi les femmes interrogées, le besoin de parler n'arrive pas toujours au même moment. S'il n'arrive pas au début du parcours, moment où les femmes rencontrées sont particulièrement en contact avec les services ambulatoires ou autres services spécialisés qui proposent des groupes de parole, certaines femmes peuvent ne plus être en contact avec ces ressources au moment où leur besoin émerge.

Certaines entretiennent une relation discontinue avec le service et reprennent contact, d'autres pas. Dès lors, identifier un certain nombre de ressources existantes autour de la notion de reconstruction, dans une politique publique à financer en ce sens, pourrait être un levier pour **informer les femmes des services disponibles.**

Aussi, dans le cadre d'un développement d'une véritable démarche publique de soutien des femmes dans leur processus de reconstruction, il

faudrait se **reposer la question du nombre et du financement de ces services spécialisés** : sont-ils suffisants pour répondre aux besoins de l'ensemble des femmes qui pourraient y avoir recours ?

- **Tous les services n'abordent pas la reconstruction de façon transversale** (contrairement aux services ambulatoires par exemple, qui, selon les services, peuvent offrir un soutien psychosocial et juridique à court, moyen et long terme par des équipes pluridisciplinaires). Une série de services que les femmes continuent à voir à moyen ou long terme sont articulés **autour d'une action spécifique**, par exemple la démarche en justice (SAPV, Service d'accueil des victimes au parquet,...). Il ne s'agit pas alors d'une prise en charge globale et multidisciplinaire des besoins entourant la réparation et la reconstruction.

- **Une partie des ressources disponibles ou des services avec lesquels les femmes sont en contact ne sont pas spécialisés.**

Il s'agit de ressources « tout public », qui ne sont pas spécifiquement pensées pour répondre à la situation des violences conjugales.

Cela aboutit parfois à une **victimisation secondaire** des femmes. Il est donc nécessaire de pousser plus loin l'**identification** de ces institutions et services²² et de penser la **formation** des agents de contact à la question des violences conjugales.

Il nous semble également nécessaire de questionner les **procédures d'accès aux droits et aux aides**, afin de les faciliter ou d'en éviter les aspects violents pour les femmes.

Le statut de sans-abri, qui octroie des points de priorité par rapport à l'emménagement dans un logement social par exemple, est intégré dans les stratégies des femmes mais peut être vécu comme particulièrement violent.

Il pourrait être utile de **penser des aides et services spécialisés au sein de ces institutions tout public**, clairement identifiés pour soutenir la reconstruction et la réparation.

- Plusieurs ressources non spécialisées indispensables sont **dispersées**, comme les points d'entrée pour un suivi psychologique gratuit ou à bas coût (plannings, maisons médicales etc.) et/ou existent en **nombre insuffisant par rapport aux besoins**, comme les places en suivi psychologique ou les logements sociaux.

Les femmes rencontrent alors les difficultés propres à ces domaines : informations dispersées, faiblesse de l'offre par rapport aux besoins, accessibilité,...

- **Certaines ressources n'existent pas**, tout simplement.

D'une part parce qu'il n'existe pas de politique publique axée autour de la réparation en tant que telle, dépassant la question de la justice et englobant la question de la reconstruction.

D'autre part, et c'est certainement lié, **les besoins des femmes en la matière sont encore méconnus.**

Pourtant, les réponses des femmes concernant leurs besoins permettent d'identifier les ressources indispensables pour soutenir un processus de reconstruction. Ces réponses constituent les

²² La liste présentée dans cette étude n'ayant pas prétention à être exhaustive.

premiers champs dans lesquels agir et développer des réponses adéquates.

On retrouve dans les paroles des femmes des besoins de tous types, des plus concrets aux plus globaux : le besoin de veiller au bien-être des animaux domestiques ou encore le besoin de repos, qui pousse à penser des services de répit, des soins de santé adaptés ou encore une autonomie financière momentanément déconnectée du travail salarié.

Cela procède aussi d'une **méconnaissance des conséquences à long terme de violences conjugales**. Et souligne l'importance de bâtir des ressources autour de ces conséquences, par exemple concernant les besoins en santé mentale et physique spécifiques prenant en compte l'impact des violences conjugales sur la santé.

- **Des services et institutions centrales dans les parcours des femmes victimes de violences**, notamment la police, le SAJ, SOS enfants ou encore la justice, **ont des pratiques qui contreviennent à la définition des violences faites aux femmes, c'est à dire comprises dans un système de domination dont font état les textes légaux**.

Ceci a des conséquences, déjà dénoncées, concernant la protection des femmes (et des enfants) et le respect de leurs droits. Mais cela a également des conséquences concernant la reconstruction et la réparation.

- Lorsque les femmes vivent dans **un environnement rural, les difficultés dans l'accès aux ressources disponibles sont accrues**.

Nous avons relevé plusieurs problématiques : éloignement des services, absence de solution de

mobilité, logements sociaux éloignés de toutes facilités accentuant l'isolement ou encore « *l'entre-soi* », tel qu'il est appelé par Martine.

Elle décrit le fait que dans les petites communes rurales, les intervenant·e·s sociaux/iales des différents services (CPAS, zones de police, associations de terrain) ou encore la police et les autorités (bourgmestre, échevin·e·s etc.) se connaissent et / ou entretiennent des liens de parenté ou d'amitié. En cas de problème dans le contact ou l'accompagnement reçu par l'une de ces personnes, les conséquences peuvent être démultipliées et entacher les relations que la femme victime de violences peut contracter avec d'autres intervenant·e·s sociaux/iales et aboutir à une totale perte de confiance envers les institutions, sans avoir pour autant les ressources (mobilité, finances) pour trouver de l'aide dans une autre ville.

- Il est indispensable de prendre en compte **le rythme des femmes** (et ses variations d'une femme à l'autre) **dans l'établissement de services de soutien à la reconstruction et la réparation**. Aujourd'hui, comme le soulève une membre du groupe de travail "Violences" de Vie Féminine, « *Le rythme des institutions n'est pas celui des femmes. C'est un frein à la reconstruction. Au niveau des obligations légales, les femmes sont en porte-à-faux. Il y a un agenda des institutions à suivre et ta situation de violences ne rentrera pas forcément là-dedans* ».

- **La situation de violence avant et post-séparation, ainsi que la précarité qui s'en suit généralement, impactent les moyens de communication des femmes**.

Certaines n'ont pas de téléphone, n'ont pas accès à internet et sont dans l'impossibilité de réunir les informations sur les services et institutions à contacter. C'est un élément à prendre en compte dans le développement d'une politique publique soutenant la reconstruction et la réparation.

- Il est par ailleurs important de réfléchir à la question du « **statut** » et à celle de la « **reconnaissance** » **qui permettrait d'accéder à ces aides et services** de soutien d'une politique publique de reconstruction, **sans faire reposer sur les femmes la charge de la preuve des violences conjugales** au sens que la justice lui donne.

En effet, si cette preuve ou condamnation est nécessaire, alors que la justice ne fonctionne pas, cela ne permettra pas d'accéder à ces services²³.

À la lumière des parcours des femmes interrogées, il apparaît que la reconstruction et la réparation pour les femmes victimes de violences conjugales sont encore trop souvent des impensés des politiques de lutte contre les violences.

Leurs rapports aux institutions et services montrent qu'il n'existe pas de politique de réparation suffisamment coordonnée, dépassant la question de la réparation en justice et comprenant la question de la reconstruction dans les différents domaines de leur vie.

Plusieurs éléments témoignent de cette absence de soutien à la reconstruction et à la réparation, notamment leurs besoins non rencontrés ou mal rencontrés, les violences masculines et institutionnelles vécues post-séparation. Mais aussi **la « descente aux enfers psycho-socio-**

économique » qui suit la séparation, dont l'ampleur dépasse les séquelles intimes des violences, renforcée par l'organisation de notre société (légitimation des violences, culpabilisation des femmes, absence d'intervention sur le rapport de domination à l'œuvre dans les violences conjugales).

Une politique identifiée de soutien à la reconstruction et l'établissement clair de droits à des aides et services pourrait rencontrer les besoins des femmes et dépasser un certain nombre d'écueils des ressources disponibles aujourd'hui en matière de reconstruction et de réparation. Cela pourrait notamment rendre **plus automatique l'accès à certaines ressources**, et plus visible leur disponibilité à court, moyen et long terme, afin de rencontrer les variations individuelles dans les parcours post-séparation.

Il est à noter qu'en ce qui concerne la réparation et la reconstruction, **les pratiques mises en œuvre par une institution, un service ou une profession sont aussi importantes que la matérialité de l'aide dispensée.**

²³ Voir chapitre V « *La réparation au travers de la justice* ».

La réparation au travers de la justice

Position des femmes vis-à-vis de l'institution justice

Les femmes de notre échantillon qui n'ont entamé aucune procédure en justice, ni pénale, ni familiale, identifient encore la justice comme une voie possible de réparation.

Lauréane insiste : « *Oui, ça c'est sûr, la justice apporte quelque chose, il y a une réparation par la justice* ».

Martine corrobore : « *Oui, avec tout ce que j'ai vécu, un minimum de justice m'aurait fait du bien, oui* ».

Plusieurs femmes disent avoir besoin que la justice intervienne pour être reconnues. Cependant, elles en parlent comme une option très hypothétique, dans l'idéal.

Elles disent aussi ne pas oser entamer des démarches pour plusieurs raisons : d'abord, elles ont l'impression que ce sera inutile mais elles ont également peur que cela puisse se retourner contre elles (retombée au niveau des enfants, jugement en leur défaveur, épuisement et coût financier de l'entreprise,...).

Lauréane explique : « *J'ai très peur d'entamer une procédure pour violence psychologique. Mais s'il y a un truc qui me tombe sur le dos dans l'année qui vient, c'est sûr, j'y vais, je fonce* ».

Pour Anne aussi, la peur est centrale : « *Je ne suis pas allée voir un avocat, j'avais peur que ça se retourne contre moi, mon mari n'aurait jamais*

accepté que je prenne un avocat. Je suis allée voir un notaire et des amis compétents, qui ont évalué la valeur de la maison, m'ont donné de bons conseils ».

Il y a aussi, pour certaines, un frein à l'idée de défendre leurs droits, Maria confie : « *J'ai un blocage par rapport à ça, je ne sais pas pourquoi, c'est encore une part d'ombre en moi. J'ai du mal à défendre mes droits* ».

Néanmoins, Anne, toujours très en colère face à ce qu'elle a vécu et face à l'impunité de l'auteur, se demande parfois si une condamnation ne pourrait pas lui apporter une forme de reconnaissance.

Ce souhait d'entamer une éventuelle démarche en justice est particulièrement ravivé par le souvenir des moments de violence les plus choquants : « *Ce qu'ils m'ont fait ce jour-là, avec mes deux enfants, ils m'ont attrapée tous les trois pour me mettre à l'hôpital, c'était tellement horrible et violent* ». Le sentiment d'injustice, qui prend sa source dans l'absence de reconnaissance et l'impunité de l'auteur, est, pour certaines femmes, à la hauteur des violences vécues.

L'institution justice peut alors paraître une voie pour trouver une réponse. Les femmes interrogées ne vont pas jusqu'à développer le type de peines qu'elles attendraient d'une telle démarche, ou même si elles en attendent une.

Ce qu'elles évoquent ici, **c'est le désir de justice, pas encore les modalités de son application.**

Il s'agit donc, en premier lieu, de trouver réparation concernant l'absence de reconnaissance et le sentiment d'impunité.

La démarche en justice, quand elle est projetée, remplit aussi une autre **fonction réparatrice**, au-delà de l'éventuelle sanction qui pourrait en résulter. **Entamer une procédure**, qui commence dans l'esprit de certaines dès le dépôt de plainte, revêt également la **fonction symbolique de se redresser, d'affronter l'agresseur**.

Lucie regrette de ne jamais avoir fait de démarches : « *Même si ça n'avait pas abouti, car ça n'aurait sûrement pas abouti à quelque chose, au moins j'aurais quand même posé l'acte, de dire : "Regarde, tu ne t'en sors quand même pas, j'ose aller porter plainte"* ».

Même sentiment de renforcement pour Anne, qui, bien qu'elle se rende compte avec regret que l'enregistrement de son mari harcelant ne serait pas recevable, se félicite d'avoir eu la lucidité de le faire : « *Je suis contente de me dire que ce jour-là, quand j'ai enregistré, j'ai eu assez de présence d'esprit pour savoir que je ne suis pas malade* ».

Il est par ailleurs intéressant de noter que le **sentiment de justice, différent du rendu de la justice dans l'institution elle-même, commence dès la qualité de l'intervention de la police**²⁴.

Des expériences concrètes en justice, violentes

Les femmes qui ont entamé des démarches en justice familiale pour une séparation et/ou en justice pénale pour les faits de violences, témoignent, malheureusement toutes d'une expérience violente avec l'institution.

Elles font face à la difficulté de **fournir les preuves de ce qu'elles ont vécu**.

La façon dont la police traite, en général, des situations de violences ne leur permet pas toujours de déposer des plaintes utiles pour la démarche en justice.

Pour d'autres, le risque de recrudescence des violences a tout simplement rendu impossible le dépôt de plainte durant la relation.

Dans les cas où les plaintes ont été enregistrées, cela ne s'avère d'ailleurs pas nécessairement plus simple. Pour Gabrielle, le fait d'avoir porté plaintes à de nombreuses reprises est même devenu un argument utilisé par la partie adverse : « *L'avocate de mon mari a dit ça au tribunal : "Pourquoi est-ce que Madame n'est pas partie, alors, vu toutes ses plaintes ?". Mais on ne part pas comme ça du jour au lendemain !* ».

Pour Nathalie, réunir les preuves est une épreuve. Elle passe des nuits à classer les messages reçus de son ex-compagnon par code couleur pour en extraire les menaces, une tâche qu'elle n'arrive pas à déléguer notamment parce qu'elle a honte de ce qu'elle a vécu. Au moment où elle participe à cette recherche, les audiences au pénal n'ont pas encore commencé, mais déjà, elle craint de ne pouvoir fournir les preuves des huit années de violences et de contrôle total qu'elle a subies : « *Entre mi-décembre et février, j'ai sauvegardé 6.000 pages A4 de messages qu'il n'arrête pas de m'envoyer, sur même pas deux mois et demi. Maintenant je les imprime mais avant je ne pouvais pas puisqu'il les effaçait lui-même, il n'y a pas de preuves de tout ce qui s'est passé pendant huit ans. J'ai essayé une fois*

²⁴ Voir Vie Féminine, Etude *Violences faites aux femmes: pourquoi la Police doit jouer son rôle*, 2018.

de prendre des photos mais il les a vues, il les a effacées et je me suis pris une branlée ».

Deux femmes témoignent qu'elles doivent ensuite **passer pour ce qu'elles nomment de “bonnes” victimes** : ni trop en colère, ni trop dépressives, surtout quand elles sont mères, au risque d'être jugées incapables de s'occuper correctement de leurs enfants ou d'être soupçonnées d'être poussées par le désir de vengeance.

Avant même le premier passage au tribunal de la famille, son avocat lui conseille de “passer pour une bonne victime” :

« Au début, j'étais très en colère et mon avocat m'a appris à ne pas dire tout ce que je pense, à jouer un jeu. Ça aussi c'est terrible parce que je n'ai pas le droit de dire ce que je pense au juge, ça ne fonctionne pas comme ça. On me demande de pleurer sur commande, d'être plus sensible mais je n'y arrive pas. On m'a déjà dit que je n'ai pas l'air d'une victime, parce que je devrais être en pleurs, être effondrée. Mais une victime a quand même le droit d'avoir envie de rebondir ! ».

Une animatrice de Vie Féminine explique :

« Une femme m'a expliqué qu'elle a explosé au tribunal au point d'agresser son ancien compagnon, elle a péte les plombs. L'homme les remanipulait, elle et le juge à chaque fois et le dispositif de justice le renforçait dans ses actes. Mais si elle explose, ça donne raison à l'homme ! ».

Lorsqu'une démarche au pénal est entamée pour condamnation des violences, et même si elle aboutit à une condamnation, le constat de violence ne produit pas d'effet en justice

familial, engendrant une série de violences institutionnelles et de mise en danger pour les femmes et leurs enfants²⁵.

Pour les femmes interrogées, l'absence de réparation peut naître **d'une dissonance entre le traitement des faits en justice pénale et en justice familiale**.

Si l'auteur des violences a été condamné au pénal pour violences conjugales, ces condamnations ne produisent aucun effet dans la façon dont sont traitées les affaires des femmes de notre échantillon en justice familiale, concernant la séparation de biens et la garde des enfants, par exemple.

C'est pourtant aussi par ce biais que les violences continuent.

Pour Romane, l'affaire n'a pas encore été jugée au pénal mais son ex-conjoint, plusieurs fois condamné pour d'autres faits, est connu pour être dangereux et les violences sont repérées par les services de protection de l'enfance (qui continuent néanmoins de préconiser des contacts entre l'enfant et le père).

Elle explique : *« Au tribunal de la famille pour la garde de la petite, le juge dit constamment que je dois pouvoir dissocier la relation que j'ai avec monsieur de la relation que monsieur a avec la petite. J'ai beau dire que la petite a été témoin des violences, qu'elle en a été victime, on ne m'entend pas. Personne ne m'a jamais entendue et je commence de plus en plus à être en colère. Qu'est-ce qu'il faut pour que ça bouge ? Que je ne sois plus là ? Qu'il arrive quelque chose de catastrophique à la petite ? Il m'effraie aussi parce qu'il a*

²⁵ De nombreux témoignages ont été recueillis dans l'étude *Se réparer, se reconstruire après des violences conjugales: ce que les femmes en disent*, Vie Féminine, 2022.

énormément de colère maintenant, y compris contre la petite. Il m'a déjà dit que si la petite a quoi que ce soit de moi, si elle se comporte comme moi, si elle s'habille comme moi, il lui réservera le même sort. Il m'a prévenue. ».

Enfin, dans le cadre de **violences continuées après la séparation et malgré le jugement au pénal, il est très difficile de considérer qu'il y a réparation par l'action de la justice.**

L'institution apparaît à certaines femmes comme passive face à la situation :

« Il continue sa violence en toute impunité. Chez la juge de la famille, je me suis énervée. J'ai dit : "Il continue de me maltraiter". J'ai l'impression d'être dans une arène. Il y a les avocats, les juges, les policiers, tous les services autour de nous. Tout le monde est en train d'observer, en train de dire : "Bah oui, quand même, ce n'est pas normal" et il n'y a personne qui réagit, on le laisse faire. Et à côté de ça, si moi je suis un peu plus fragile, on va dire "madame est dépressive" ! », explique Géraldine.

Cela fait apparaître un besoin clair: celui d'un traitement conjoint de la situation familiale et pénale dans le contexte de violences conjugales :

« La juge dit à chaque fois que ce n'est pas la même chose. Je ne trouve pas ça normal, ça devrait être le même endroit, surtout dans ce genre de situation. Le tribunal familial a juste pris en compte les violences par rapport au divorce, qui du coup a pu se faire très, très vite, justement en raison des violences ».

Nathalie, quant à elle, souhaite que la prise en compte des violences mène à un refus du droit de garde demandé par l'auteur des violences et à la

révision de l'autorité parentale.

Malgré des expériences de violences en espaces rencontres attestées par la structure, la situation qui fait craindre un féminicide et les menaces à l'encontre de sa fille: *« Moi je demande l'autorité parentale exclusive et la rupture de liens, je veux rester à B. avec ma fille. Mais l'autorité parentale exclusive a l'air inaccessible pour le SPJ qui suit le dossier ».*

Pour les femmes qui ne voient pas leur situation jugée en justice pénale, voir leur affaire jugée au civil peut aussi engendrer des violences. La raison essentielle est l'absence de considération de la situation de violence dans le traitement de l'affaire.

Il y a urgence à juger les questions de biens ou encore de garde d'enfants, en prenant en compte les violences faites aux femmes, et à former les juges à les repérer. Les faits de violences peuvent expliquer et éclairer les situations les plus complexes : la peur des mères à confier leurs enfants, les difficultés à établir les pensions alimentaires, l'abandon soudain de droits par les femmes, les attaques répétées de l'ex-conjoint etc.

En effet, outre le mauvais traitement de diverses questions tenant à la séparation lorsque les juges ne détectent pas la situation de violence ou n'en tiennent pas compte, **les femmes font aussi face à de nombreuses attaques de la part de leur ex-conjoint, lorsqu'elles entament une procédure en justice.**

Géraldine voit son ex-mari *« porter plainte contre moi, en disant que je me prostitue, que je vends de la marijuana, il diffuse des vidéos disant que les enfants sont maltraités, qu'ils ne sont pas nourris,*

etc. »

Gabrielle, elle, a été poursuivie par son ex-mari pour escroquerie car elle a donné de l'argent à une personne qui a profité de sa vulnérabilité, - dont on ne peut s'empêcher de penser qu'elle est accentuée par 44 ans de vie commune sous emprise-. Il l'a ensuite poursuivie pour diffamation car elle a dit à un voisin qu'elle recevait des coups. *« Le juge qu'on a eu, c'était un juge qui venait d'être parachuté là, qui ne connaissait rien au tribunal de la famille. Oui mais en attendant, il a pris position pour lui et c'est moi qui ai dû partir [elle vit actuellement dans la maison attenante à celle de son mari, ndlr]. Depuis septembre, j'ai dû partir suite à un jugement où mon mari a fait valoir l'affaire de l'escroquerie. Le juge a tranché en sa faveur, j'ai dû partir de chez moi. Le contexte de violence n'a pas été pris en compte. La seule chose prise en compte, c'est l'histoire de relation par internet avec cet homme qui m'a demandé de l'argent. Ça a pris toute la place ».*

Elle se retrouve donc dans un procès qui n'a plus rien à voir avec la situation de violences, qui la pousse à quitter son mari. Son passage en justice face à son ex-mari est complètement parasité par cette histoire, qui prend toute la place et tend à démontrer que Gabrielle n'a plus tout son discernement. Elle n'est pas remise dans le contexte de violences : *« Mais finalement, de façon bizarre, cette personne-là avec laquelle j'ai conversé pendant un an m'a aidée à prendre la décision de partir. C'était un confident, avec qui je suis toujours en contact. Parfois on est un peu plus vulnérable*

parce qu'on a été isolée pendant 44 ans. C'est ce que la psychologue m'a dit. »

La violence que peut jouer la justice a aussi de lourds impacts dans les parcours de reconstruction. *« Quand la personne décide d'aller jusqu'en justice (c'est rare), elle se retrouve face à l'auteur dans une cour remplie d'hommes majoritairement, c'est extrêmement difficile, il y a une très grosse angoisse pour ces femmes, ça ne rend pas l'espace où on rend la justice exempt de violences. Pour cette femme que je connais, son parcours et sa volonté étaient de prouver qu'elle était victime de violences pour qu'il n'ait pas la garde des enfants. Si l'homme est violent, il ne doit pas avoir la responsabilité des enfants. Mais ça n'a pas marché. Elle ne luttait pas seulement pour avoir justice. Elle devait lutter contre cet a priori qu'un conjoint violent est un bon père, et contre la peur de la confrontation »,* explique une animatrice de Vie Féminine.

Nathalie conclut : *« Avec ce que j'ai vécu, j'ai perdu ma confiance en la justice et les services de police. Je ne crois plus en la justice. Je ne pense pas pouvoir obtenir justice un jour ».*

Géraldine dresse malheureusement le même constat : *« Je suis juste dégoûtée de la justice ».*

Le cas d'une peine... insatisfaisante

Une seule des participantes à notre recherche a pu nous relater son expérience par rapport à la condamnation de son ex-conjoint.

L'affaire d'Irène est passée au tribunal pénal, pour jugement des faits de violences conjugales. Son ex-mari est condamné à suivre une formation Praxis²⁶, à devoir payer une amende (dommages et intérêts) et à devoir se soigner pour l'alcool.

Pour autant, elle n'estime pas avoir obtenu réparation des violences subies avec les peines qui ont été prononcées. Et ce pour plusieurs raisons.

La première est que l'une des peines ne prend pas sa source, selon elle, dans les faits de violence et témoigne d'un traitement aléatoire des infractions de son ex-mari : *« Il doit se soigner parce qu'il a fait un délit de fuite avec les enfants puis il a fait n'importe quoi avec les flics. Si ça se trouve, c'est même pour son attitude avec les flics qu'il s'est fait arrêter cette fois-là. Sinon, il ne se serait peut-être pas fait arrêter ».*

L'autre raison est qu'elle doute de l'impact d'une formation Praxis sur son ex-mari, qui maîtrise les ficelles du travail psychologique, travaillant lui-même dans le secteur de la santé mentale.

Enfin, la raison principale de son insatisfaction est que **l'ensemble des faits de violences n'a pas été considéré par le tribunal pour établir cette peine** : *« C'est complètement aberrant. C'est un truc qui doit changer aussi dans la loi. Il n'a été jugé que sur un seul des faits qui a eu lieu le jour de mon départ, on n'a pas pris en considération les 14 autres PVs. Quand j'ai demandé pourquoi, on m'a expliqué que c'est parce que le procureur du Roi n'avait été mandaté que pour ces faits-là. ».*

En outre, les dommages et intérêts perçus (1500 euros payés par l'auteur des violences) paraît

particulièrement faible, au regard des difficultés financières concrètes engendrées par le fait de quitter la situation de violence d'une part, et au regard des faits de violence vécus d'autre part : *« Limite ça va couvrir mes frais que j'ai eu à payer sans lui pour les enfants et que je n'arrive pas à récupérer par voie légale en justice familiale. Moi, je vois ça comme ça. En fait, la justice considère que, vu que je n'ai pas eu de jours d'incapacité dus à ses coups, c'est donc comme s'il ne m'avait pas frappée, pénalement parlant. Les dommages physiques, mais surtout psychologiques ne sont pas considérés ».*

Dès lors, il apparaît que la manière d'appréhender les violences conjugales, même quand elles sont reconnues et condamnées, est inadéquate à plusieurs égards, notamment celui de la prise en compte de l'ampleur des violences, de leurs répétitions, de leur nature diverse et des conséquences de celles-ci.

Une condamnation n'apporte pas forcément un sentiment de justice.

Enfin, la condamnation ne comble pas le gouffre dans lequel tombent les femmes après la séparation, notamment financier, qui n'est pas du ressort de la justice, mais qui résulte tout de même de la façon dont la société traite les victimes de violences conjugales.

²⁶ Praxis est une asbl qui s'adresse aux hommes et aux femmes adultes, auteur-e-s de comportements violents au sein de leur couple ou de leur famille. L'asbl aide les auteur-e-s de violences conjugales et intrafamiliales et réalise un travail de responsabilisation en groupe: www.asblpraxis.be.

Par quoi passe la réparation ?

Toutes les femmes avec lesquelles nous avons travaillé peuvent se projeter dans ce qui (leur) ferait réparation.

D'abord, elles rappellent toutes que **la société a une place centrale dans la réparation**, et qu'elle doit, dans ses diverses composantes (individuelles mais aussi institutionnelles) avoir une meilleure compréhension des violences.

Cela implique également de ne pas juger ou culpabiliser. Cela passe enfin par la mise en place de mesures concrètes (services, aides etc.) qui empêchent qu'une femme quittant son conjoint violent vive une véritable « descente aux enfers » à la fois psychologique et socio-économique.

Cette descente aux enfers agit comme une punition, un abandon et une non intervention de la collectivité vis-à-vis des violences conjugales, accentuant d'autant plus le caractère insupportable de l'impunité de l'auteur.

Géraldine explique : « *Il devrait y avoir justement des aides, un suivi financier par rapport à toutes les femmes comme moi. Ne serait-ce que pour pouvoir rebondir* ».

Cela passe par le logement, l'autonomie financière, le fait de ne pas avoir à payer l'hébergement d'urgence ou encore de traiter rapidement et équitablement les questions financières etc.

Quand on lui parle de réparation, Martine dit : « *Nous avons le projet d'ouvrir un atelier. J'avais commencé les cours du soir de comptabilité. Tout l'argent que j'ai récupéré de mon héritage, je l'ai investi dans le matériel et dans les transformations. Quand ça a été terminé, il m'a dit : "Tu ne reverras*

jamais ton argent". Je n'ai jamais revu mon argent ».

Une animatrice de Vie Féminine explique ce rôle de réparation que peut prendre la reconnaissance des violences par d'autres institutions que la justice, d'autant plus quand la justice traite de façon inadéquate des violences conjugales au regard des victimes : « *Les femmes attendent des choses de la justice aussi, on entend "La justice doit faire quelque chose !", comme si c'était la dernière institution capable de dire que la société condamne ce type de violences. Sinon, on a l'impression que l'homme violent vit en toute impunité, que ce qu'il risque est très minime, comme si la justice ne venait pas apporter la solution mais une condamnation, dire que ce n'est pas normal que monsieur continue à vivre sa vie normalement alors que la femme déguste. Parfois, les femmes attendent des choses qu'elles n'obtiendront jamais de la justice parce que ce n'est pas ce qu'elle peut leur donner. Des violences se commettent en toute impunité. C'est là que la superposition d'autres institutions, qui viennent reconnaître les violences, peut aider : "Ce que j'ai vécu n'est pas juste, vous me le dites, d'autres aussi"* ».

Enfin, les femmes n'ont pas réellement souhaité développer la question des peines qu'elles attendraient, s'il y avait condamnation en justice de l'auteur pour faits de violences. **Pour elles, la réparation passe plutôt par des mesures en direction des auteurs, visant l'absence de récidive. La fin de l'impunité ne passe pas uniquement par le renvoi de la culpabilité.**

Si dans le cas d'Irène, la formation Praxis n'est pas jugée appropriée, **la formule de la mise en**

responsabilité des auteurs couplée au travail sur soi est plébiscitée par d'autres. *« Je me demande s'il ne faut pas aller plus loin. C'est-à-dire que la problématique des violences conjugales, si on essaye de les régler comme c'est actuellement, je ne suis pas vraiment sûre qu'on va vers une solution. Je pense que si on incluait la personne qui est violente, on aurait une meilleure idée de ce qu'il se passe. Si on va un peu gratter l'origine de cette violence, ce n'est jamais qu'une réplique de ce que ces personnes violentes ont vécu ou appris. Donc, je me dis que si on met le point sur les victimes comme moi, comme d'autres, uniquement pour faire changer la culpabilisation de place, ça ne va pas résoudre le problème »*, dit Martine.

Il faudrait donc à la fois **reconnaître la victime de violences comme victime, mais aussi reconnaître l'auteur comme auteur.**

Et cela ne passe pas – uniquement ou pas du tout, les femmes ne se sont pas prononcées là-dessus – par **une punition pénale** mais par une prise en charge afin de faire sortir l'auteur de ses actes de violence. Cependant, dans les parcours des femmes de notre échantillon, un petit nombre d'auteurs de violences se retrouvent dans ce genre de prise en charge.

Dans un autre registre, la justice restaurative pense aussi des espaces de dialogues entre auteurs et victimes. Pour celles qui le souhaitent, il ne s'agit pas forcément de se confronter à « son » auteur, mais d'intervenir dans des groupes d'auteurs de violences, livrer son récit dans l'objectif d'une prise de conscience et de responsabilisation, et de manière plus globale, d'absence de récidive.

Le podcast « Que faire des hommes violents ? » donne, par exemple, à entendre des paroles rares de victimes et d'auteurs de pédocriminalité incarcérés, et de victimes et d'auteurs de viols incarcérés, qui ont choisi de se rencontrer.

Les résultats sont à la fois porteurs d'espoir et mitigés, amenant à affiner encore l'adéquation de ces dispositifs avec les objectifs poursuivis²⁷.

Certaines peines peuvent avoir un impact délétère sur les femmes et leurs enfants, si on n'en anticipe pas les conséquences, en créant par exemple des soutiens financiers.

Géraldine n'a pas dénoncé les agissements de son ex-mari à l'instance de contrôle de sa profession, alors qu'ils sont incompatibles avec l'exercice de cette profession. Même si cela fait grandir ce sentiment que l'auteur continue sa vie en toute impunité, elle choisit de ne pas emprunter cette voie qui pourrait laisser le père de ses enfants sans emploi, incapable d'assumer la pension alimentaire et ses droits de garde des enfants.

La réparation ne peut pas non plus faire l'économie de la question de la protection des femmes contre les violences post-séparation, centrale dans les situations de violences conjugales.

Nathalie, particulièrement menacée, explique : *« J'avais noté que j'ai besoin que l'auteur soit maîtrisé. C'est un peu un rêve. Mais en France, c'est possible d'avoir un éloignement et un jugement rapide. Ici [en Belgique, ndlr], ça traîne trop. Ça fait deux ans et il est toujours là. Les moments où j'ai pu un peu vivre, c'est quand il était en prison.*

²⁷ Arte, *Que faire des hommes violents? Un podcast à soi*, 2021.

En ligne: <https://soundcloud.com/arte-radio-1/que-faire-des-hommes-violents>

Maintenant, il a un bracelet électronique et il a interdiction d'entrer en contact avec moi et avec la petite en dehors des espaces-rencontres. Mais, même avec ça, il nous a agressés cinq fois en 2021 à B.. Une fois, on l'a renvoyé en prison, il a fait quatre mois puis il est ressorti. Il y a quelques jours, il a explosé au couteau la voiture de ma belle-mère. Via un ami à lui qui travaille à la police, il a réussi à trouver mon adresse, celle de mon compagnon et de ma belle-mère. Il est toujours là. Il avait posé un traceur sur ma voiture au moment de l'espace-rencontre, il a payé quelqu'un pour me suivre... il n'y a rien d'autre à faire que de le maîtriser complètement ».

La société, au niveau des pouvoirs publics et de la responsabilité collective, a un rôle à jouer dans la réparation, par la réponse à tous les besoins non rencontrés des victimes dans leur parcours.

Pour Anne, « *oui, il y a une responsabilité des pouvoirs publics dans la réparation. Une fois qu'une victime est reconnue comme victime de violences conjugales, il faut que l'Etat développe un service d'accompagnement gratuit, pour aider à se reconstruire. Il faut un espace de reconstruction, dont la victime a bien besoin pour gérer ses émotions* ».

Le rôle de la société passe aussi par la prévention primaire. A la question « est-ce que la société a un rôle à jouer dans la réparation ? », Martine répond : « *Oui, notamment par l'éducation. J'ai vu, dans mon histoire familiale, comment on éduque les garçons. Mon frère était un enfant roi. Je devais le laisser m'utiliser, profiter de*

mes biens, ne jamais le mettre dans l'embarras et il n'a jamais fait aucune tâche ménagère. Moi je ne pouvais jamais demander de l'aide ».

Il apparaît en effet que faire porter la charge de la responsabilisation et de la déconstruction des racines patriarcales des violences masculines, bref, de la transformation, sur la victime et l'auteur individuellement, ou même en groupe, après les faits de violences, est une démarche incomplète. Toute pratique de justice réparatrice et transformatrice devrait être pensée dans un dispositif coordonné et correctement financé de prévention primaire dans tous les domaines de la vie en société.

Certaines femmes ont évoqué aussi l'idée du rôle de la société, dans le sens de l'Etat ou d'un pouvoir public, comme intermédiaire entre l'auteur et la victime. Il ne s'agit pas d'un intermédiaire pour que les deux parties collaborent et se réconcilient (au sens d'une médiation familiale, délétère pour les victimes²⁸), mais pour que les deux parties n'aient plus à interagir, du moins pas seules.

La justice, agissant comme une solution inter-individuelle à un conflit entre personnes, entretient la relation entre l'auteur et la victime, qui peut être source de violences continuées.

Une animatrice de Vie Féminine observe : « *Avoir un organisme extérieur peut aller plus loin, aussi dans la communication, qu'il y ait un intermédiaire. Sinon, il y a toujours de la domination, ça ne permet pas de tout couper* ».

La société peut agir comme interface entre la

²⁸ Sur le rôle néfaste de la médiation pour les femmes victimes de violences, se référer, par exemple, à l'étude de Vie Féminine: *Violences conjugales: Pourquoi la médiation est dangereuse pour les femmes*, 2019.

victime et l'auteur. « *Certaines femmes préfèrent ne pas accepter d'aide financière, comme une pension alimentaire de l'autre, pour ne plus avoir d'emprise* », explique Géraldine.

C'est notamment en raison de son action contre les violences post-séparation que **Vie Féminine, avec la Plateforme créances alimentaires, revendique, par exemple, l'instauration d'un service universel pour l'établissement des montants des contributions alimentaires et leur paiement.** A la différence du SECAL, toutes les pensions alimentaires, qu'elles soient régulièrement payées ou non, transiteraient par ce service et tous les parents seraient logés à la même enseigne, confirmant la contribution alimentaire comme un droit (ce qu'elle est) dégagé de la relation entre auteur et victime²⁹.

D'autres voies s'offrent alors à nous, les femmes mentionnent par exemple la création d'un fond de lutte contre les violences conjugales, auquel les auteurs contribueraient et qui servirait à alimenter les politiques de prévention, de protection et de reconstruction pour toutes les femmes, tout en supprimant le lien interindividuel du « dommage et intérêt » payé par l'auteur à la victime, et que celle-ci n'ose pas toujours tenter d'obtenir, de peur de représailles.

Au regard des réponses des femmes, **il apparaît important de distinguer le souhait de la fin de l'impunité pour l'auteur de celui d'une réponse carcérale.**

Les femmes rencontrées visent **d'abord à un objectif de reconnaissance des violences vécues,**

puis un objectif crucial de protection pour elles et leurs enfants contre les violences post-séparation et de non récidive et, enfin, l'objectif de rétablissement de l'égalité, au travers des questions financières notamment.

Une recherche plus approfondie concernant l'adéquation entre les peines prononcées et le sentiment de justice des victimes pourrait être menée.

Comme nous l'avons précédemment mentionné, nous n'avons recueilli dans notre échantillon de femmes qu'un seul témoignage faisant état d'une peine prononcée. Or, cette peine ne rencontre pas les réalités vécues par cette femme avant et après la séparation, en termes de conséquences des violences et de besoin de reconnaissance.

Cela nous a poussée à approfondir notre réflexion avec les femmes pour, soit envisager d'autres types de peines, soit une sortie de ce système pénal.

Il est important de noter qu'une partie du sentiment de justice par rapport aux violences vécues peut être atteint par d'autres actions que celles de l'institution justice, considérant que **l'injustice vécue est générée par l'accompagnement inadéquat des femmes qui tentent de sortir des violences et de se reconstruire.** Leurs parcours sont faits d'une « descente aux enfers » psycho-socio-économique, qui ne s'explique pas uniquement par les conséquences des violences, mais aussi par des violences institutionnelles, l'absence d'aides et de soutiens à court, moyen et long termes dans diverses facettes de leurs vies, et le regard encore culpabilisant porté sur les victimes.

Sortir de l'injustice, et faire réparation, peut être

²⁹ Mémoire 2019 de la Plateforme créances alimentaires.

atteint par une réponse adéquate aux multiples besoins des femmes. **Cela pose comme centrale la responsabilité de la société, dans ses structures patriarcales qui permettent toujours aux violences masculines de se perpétuer, et dans la réponse qu'elle peut y apporter** : la réparation de ces violences, à travers des politiques publiques adaptées.

Identifier comme centrale la responsabilité de la société offre en outre l'occasion de penser à son rôle fructueux au-delà de la réparation, comme lorsqu'on entrevoit le cercle vertueux que peut entretenir la réparation avec la prévention primaire, quand la réparation est abordée dans ses dimensions culturelles et collectives. Ou lorsqu'on entrevoit le potentiel d'avoir un intermédiaire public entre l'auteur et la victime, pour ne plus viser uniquement la réparation inter-individuelle, mais aussi la réalisation des droits des femmes. Investir le champ de la réparation et de la reconstruction est indispensable pour agir en profondeur sur le rapport de domination, à l'œuvre dans chaque situation de violences conjugales, et entretenu par la société toute entière.

Sentiment de justice absent, colère immense

Toutes, quel que soit le nombre d'années écoulées après la séparation, nourrissent une **colère très forte autour de l'absence de reconnaissance et de l'impunité de l'auteur**.

Cette colère est liée au gouffre qu'il existe entre leur situation et celle de l'auteur.

Dans tous les parcours des femmes qui ont participé à cette recherche, tous les auteurs continuent à vivre dans l'impunité la plus totale et

sont bien intégrés socialement. Les femmes autour de la table, elles, ont vécu un véritable déclassement en s'extrayant de la relation conjugale. Elles vivent avec le souvenir toujours vif de l'horreur des violences physiques et psychologiques qu'elles ont subies durant de longs mois ou années, et leurs conséquences jusqu'à aujourd'hui.

Anne explique : « *Je ne ressens pas de haine envers lui, de vengeance. Mais ce qui me met en colère encore aujourd'hui, c'est d'entendre des gens dire : "Mais enfin, comment est-ce possible que ton ex-mari ait pu te faire ça, alors qu'il est si bien vu, populaire, tout le monde l'aime ?!" Il y a ce souci d'être reconnue comme victime de violences conjugales. Mais oui, je voudrais que les gens reconnaissent enfin que ce que l'auteur a fait est punissable par la loi. Après ce qu'il a fait, à l'heure qu'il est, il devrait être en prison. Et il est toujours là en train d'être dans tous les comités du village* ».

L'absence de reconnaissance sociale du tort causé et l'absence de justice renforcent leur colère. Cette colère, pourtant explicable par la difficulté de leurs parcours et les injustices répétées qui fait parfois souhaiter que l'auteur disparaisse, est vécue comme un grand tabou. **Le ressentiment envers l'auteur des violences ne peut pas se dire publiquement, tant il pourrait être retenu contre elles dans leurs démarches** pour faire respecter leurs droits, alors qu'on les soupçonne facilement d'être animées par le désir de vengeance.

Lucie explique : « *Pourtant moi ça fait longtemps. De temps en temps, je vais voir sur Facebook ... et c'est vraiment horrible ce que je vais dire, je ne l'ai jamais dit tout haut d'ailleurs, si j'apprenais qu'il*

lui est arrivé quelque chose, qu'il est mort, je serais contente, je sais que c'est horrible. C'est horrible mais ça ne serait que justice. J'en ai tellement bavé physiquement et psychologiquement aussi. J'ai failli mourir ».

Pour Nathalie aussi, apprendre la mort de son ex-conjoint constituerait le seul véritable soulagement possible à son sentiment d'insécurité constant, entretenu par des violences post-séparation de haute intensité : *« La solution, ce serait qu'il meure. Mais ça je ne peux pas le dire. Je me suis déjà demandée comment je réagirais si j'apprenais son décès maintenant. Je crois que je m'effondrerais de soulagement. C'est terrible de dire ça. ».*

Absence de justice individuelle, recherche d'un changement collectif

Le besoin de changement émaille chaque récit. Après l'explication d'un besoin non rencontré, ou d'une violence institutionnelle, concernant l'absence de reconnaissance et de justice, les témoignages sont ponctués de *« il faut que ça change ».*

Comme la justice ne joue pas toujours son rôle dans la condamnation des violences et la réparation, **les femmes exploitent d'autres chemins de justice plus collectifs.** Cela répond à un des besoins qu'elles identifient dans leur parcours de reconstruction : ce fameux besoin de changement.

Une animatrice de Vie Féminine, en première ligne pour observer les raisons intimes de participation des femmes aux actions de sensibilisation et d'interpellation du mouvement, le remarque : *« ça fait beaucoup de bien à certaines*

femmes de participer à des manifs ou événements autour du 25 novembre. Elles n'ont pas envie d'interpeller le tribunal mais elles veulent participer à autre chose. ».

Pour les femmes rencontrées, leur inscription dans une démarche de justice sociale, de changement collectif, suit directement leur constat d'absence d'une justice réelle, que ce soit dans l'institution ou la société dans son ensemble.

Géraldine est arrivée chez Vie Féminine, orientée par sa psychologue, avec l'envie de s'inscrire dans des actions concrètes contre les violences :

« Je ne trouvais pas ça normal. De devoir payer, d'être culpabilisée. Je me disais : "Il faut que je fasse bouger les choses". Ma psy elle me disait : "Tu n'es pas prête pour le moment. Il faut y aller par étapes". Et c'est récemment qu'elle m'a dit : "Maintenant, je te sens prête, contacte Vie Féminine". Et je suis arrivée ici. Le fait de rejoindre Vie Féminine, ça a un rôle dans ma reconstruction. C'est vraiment le truc qui m'a boostée. Parce que dès que j'ai eu mon entretien avec l'animatrice, quelques jours après, il y avait une partie de mon témoignage dans le journal. Et là, je me suis dit : "Waouh, il y a enfin quelqu'un qui m'a écoutée". Oui, c'est seulement à ce moment-là que je me suis dit que j'ai été prise en compte. Ensuite je suis allée à la manifestation contre les violences à Bruxelles et j'ai participé à un rassemblement dans ma ville ».

S'inscrire dans la lutte collective contre les violences faites aux femmes permet de trouver une écoute appropriée, par des paires et/ou des intervenantes ou militantes formées à la question. Mais cela permet aussi d'œuvrer à un changement. Cela apporte reconnaissance, le

sentiment d'œuvrer contre l'injustice et l'espoir.

En s'inscrivant dans des combats collectifs, elles donnent vie à ce qu'Eve Ensler, la dramaturge et féministe américaine, autrice des *Monologues du vagin*, évoque dans une interview : « *Il faut donner au monde ce que vous désirez le plus afin de réparer les parties qui se sont brisées en vous* »³⁰.

En l'absence de réparation, elles s'emploient à réparer le monde, à soutenir les autres femmes dans leurs parcours et à témoigner pour changer les choses.

Martine s'y confronte à chaque séance chez son psychiatre, la thérapie ne répond pas à son besoin de changement, qui se joue ailleurs. Elle s'inscrit dans des activités de Vie Féminine et de Luttes Solidarités Travail, ainsi qu'au sein des Alcooliques Anonymes. Elle a trouvé des ressources dans l'espoir d'un changement, dans lequel elle s'inscrit aussi en participant à cette recherche. « *L'espoir. C'est ça qui fait que je suis toujours là. Mais encore une fois, c'est pas uniquement pour moi. Je ne veux pas changer le monde, mais je veux participer aux changements. Je veux participer au changement, même si ce n'est que montrer l'exemple, même si ce n'est que ça. Montrer l'exemple, montrer qu'il y a un moyen. C'est une réflexion des Alcooliques Anonymes qui dit : "En tant que AA, je veux toujours pouvoir être là, prêt à tendre la main, pour n'importe quel alcoolique qui aurait besoin". Et bien, l'enseignement et les outils que les AA nous apportent, on peut les transposer à tous les aspects de la vie et c'est un peu ça que j'ai transposé à la*

problématique des violences conjugales. Je veux pouvoir être là pour tendre la main ».

Géraldine confirme : « *Maintenant, j'ai décidé de militer et d'essayer de faire bouger les choses. Pour montrer que je ne suis pas d'accord, qu'il y a un visage derrière toute la théorie des femmes battues. C'est un combat. J'ai envie que les choses bougent. Pas spécialement pour moi, mais pour toutes les autres. Je fais beaucoup aussi sur Facebook, je suis sur des groupes de femmes battues. Mon nom commence un peu à circuler, on m'envoie des messages et je transmets toutes les infos* ».

Lauréane ajoute : « *Moi je veux tout faire pour que ça change au niveau légal. Je veux que ça bouge. Mon besoin, ce serait un changement au niveau de la police et de la justice. Il faut changer la mentalité des flics, et il faut que ça change au niveau des juges. Moi je veux m'impliquer là-dedans. Il faudra faire péter le bazar. Je ne peux pas rester là à en parler dans des groupes de parole, il faut que ça bouge. Il faut clasher* ».

Participer à cette recherche poursuit les mêmes objectifs et répond à de multiples besoins.

Nathalie les décrit : « *Petit à petit, je me suis dit que, même personnellement, je voulais aider les autres. (...) Quand j'ai reçu le message de l'animatrice de Vie Féminine qui me proposait de participer à cette étude, j'en ai pleuré, parce que c'est ça que j'ai vraiment envie de faire maintenant. Mais ça peut vite retomber. Ce qui me motive à faire entendre ma voix, c'est qu'il y en a d'autres qui vivent ça et d'autres choses horribles. Parler et voir que, en face de moi, il y a des gens qui comprennent, ça me*

³⁰ « In giving that I had healed the broken part inside myself. When you give what you need the most, you heal whatever is broken », Conversation with Eve Ensler, par Marianne Schnall.

En ligne: <https://www.feminist.com/resources/artspecch/interviews/eveensler.html>

donne aussi de l'espoir qu'un jour les choses changent. Que quand ma fille sera plus grande, le monde ne sera plus pareil. Si un jour quelqu'un me dit que mon témoignage l'a aidée, je ne sais pas ce qui pourrait me rendre plus fière que ça. J'ai envie, ça me fait vibrer. Ça m'aide énormément. Je crois que c'est une des choses pour lesquelles je suis fière de moi, je suis contente d'avoir envie d'en faire une force. »

La force traverse tous les récits des femmes rencontrées. Malgré toutes ces embûches et un parcours post-séparation dans le cadre des violences conjugales qui est encore un impensé dans la société, les ressources des femmes sont infinies.

La liste de ce qu'elles accomplissent au quotidien est tellement longue qu'il est difficile de leur rendre justice ici, sans perdre les lecteurs et lectrices. Elles réussissent à prendre soin de leurs enfants ; à retrouver un logement ; à reconstruire leur vie dans un pays inconnu. Elles tiennent, autant que faire se peut, la barre de leur santé physique et mentale ; certaines ont fait ou font encore face à la précarité dans ce qu'elle a d'insécurisant et d'usant au quotidien. Elles ne lâchent pas le fil des démarches administratives et juridiques qui leur incombent encore ; elles tiennent face à la culpabilisation et au jugement, parfois celui des plus proches. Elles tentent de se reconstruire dans leur relation aux autres et leur capacité à faire confiance ; créent, écrivent, jouent au théâtre pour guérir ; s'inscrivent dans des luttes collectives depuis là où elles sont pour soutenir les femmes victimes d'injustice.

Et elles témoignent dans le cadre de cette

recherche dans **l'espoir que leur parole serve à faire avancer la cause de toutes les femmes.**

Leur force c'est la façon dont elles ont fait face aux violences. Elle est présente dans les stratégies qu'elles ont mises en place face à une multitude de besoins non rencontrés, de violences institutionnelles, la précarité et le non-respect de leurs droits. Elle est présente dans l'énergie qu'elles mettent à aider d'autres femmes qu'elles-mêmes. Et cette force explose ici : alors que leur quotidien est fait de résistances épuisantes, ce sont elles qui s'impliquent pour changer le monde.

Leur force à toutes est effectivement exceptionnelle. «

Mais ça peut vite retomber », « Je n'étais pas prête encore », « Je devais répondre d'abord à d'autres besoins urgents ». Ce type de phrases émaillent le récit de leur investissement progressif dans un changement de société. Il est marquant de constater que **ce sont les personnes les plus abîmées par la violence qui portent à bout de bras ce combat et tricotent les fils de la réparation.**

Comme le dit une membre du groupe de travail "Violences" de Vie Féminine : *« Il y a cette colère, cette injustice vécue qui habite et dont la justice n'est pas forcément la réponse. Elles veulent que ce soit dit, entendu, visible, elles ont la volonté d'agir sur un plan politique et public. Il faut que ça sorte des murs, pour que ça n'arrive pas à d'autres. Déconstruire les idées reçues, dire toute la colère, pointer que le système ne fonctionne pas, ce sont encore les femmes qui doivent dépenser de l'énergie pour tout ça après l'effort d'avoir résisté à la relation, d'en être sortie, d'avoir sollicité les services, de prouver les choses ».*

Elles appellent à **une mobilisation collective**, des individus et des pouvoirs publics, pour faire œuvre de réparation et permettre la reconstruction.

C'est aussi ce que nous avons voulu mettre en lumière dans cette recherche.

Exiger que les pouvoirs publics soutiennent ces parcours de reconstruction, ce n'est pas leur demander de pallier un état de faiblesse. C'est les interpeller sur leur devoir de réparation et leurs responsabilités face à des violences qui prennent leur source dans les structures patriarcales de la société.

C'est s'inscrire auprès des premières concernées dans un projet de société où les violences masculines auront disparu. Il s'agit de le faire pour celles qui tiennent le coup, mais aussi pour celles qui ont craqué, car il ne s'agit pas de mériter ses droits, mais de rencontrer les conditions nécessaires à la dignité humaine.

Conclusion

Les témoignages que les femmes ont livrés dans cette recherche font état d'une inacceptable réalité.

Aujourd'hui, lorsqu'une femme quitte son conjoint violent, commence pour elle une véritable « descente aux enfers » psycho-socio-économique.

Culpabilisation, absence de reconnaissance, perte de logement, de droits, de liens familiaux ou amicaux, précarité, pauvreté, sans-abrisme, remise en question des compétences parentales, violences institutionnelles dans l'accès à la justice ou aux aides et continuation des violences post-séparation...

Cette liste des réalités qu'elles rencontrent n'est pas exhaustive, elle est malheureusement sans fin.

Lorsqu'on plonge avec elles dans leurs parcours de reconstruction, on observe que cette diminution des ressources et ces épreuves ne sont pas uniquement le fait des conséquences intimes des violences conjugales. Elles prennent également leur source dans l'organisation de société.

Le regard posé sur les victimes par l'entourage ou au sein des institutions, l'insuffisance d'aides et de soutiens adaptés à leurs divers besoins, l'absence d'une protection efficace contre des violences continuées, les pratiques inadéquates de certaines institutions cruciales dans leur parcours post-

séparation... tout cela contribue à cette double peine.

Car partir, c'est encore la double peine. Certaines femmes confient même, à force d'épuisement, avoir déjà l'espace d'un instant, regretté cette décision. Comment alors penser une politique de lutte contre les violences efficace, qui au travers de chaque campagne de sensibilisation, invite les femmes à quitter leur agresseur, sans se pencher sur l'après ? Les récits des femmes nous poussent à **aller au-delà de l'urgence du départ, pour offrir les conditions favorables à leurs parcours de reconstruction.** Il s'agit de ne plus leur infliger de devoir se remettre non seulement des séquelles des violences, mais aussi des séquelles de la victimisation secondaire³¹.

Qu'est-ce qui fait réparation pour les femmes?

Telle était la question de cette recherche, qui envisageait la réparation de manière globale. Une réparation qui passe par un processus en justice, éventuellement, mais aussi au-delà, par la réunion des conditions nécessaires pour se réparer intimement, socialement, économiquement.

Les femmes ont d'abord besoin de reconnaissance. Elles ont besoin d'être crues et entendues.

Les campagnes de sensibilisation ont été nombreuses ces dernières années, le sujet des violences faites aux femmes a souvent fait la Une. On ne peut que saluer que sous l'impulsion de la Secrétaire d'Etat à l'Egalité des genres, à l'Egalité des chances et à la Diversité, Sarah Schlitz, la Belgique soit, par exemple, le premier pays

³¹ La victimisation secondaire fait souffrir une deuxième fois la victime lorsque ses attentes ne sont pas comblées. Cela lui provoque un sentiment de rejet et d'isolement. A l'inverse, la victimisation primaire concerne les conséquences directes des violences.

Voir : Wemmers Jo-Anne, *Introduction à la victimologie*, Presses de l'Université de Montréal, 2003.

européen à se doter d'une loi contre les féminicides.

Or, la reconnaissance concrète des violences subies par les femmes n'est pas toujours au rendez-vous. Ni auprès de leur entourage ni au sein des services et institutions. Il y a encore beaucoup à faire pour changer le regard sur les femmes victimes de violences.

C'est d'autant plus crucial, que la reconnaissance est la première pierre d'un chemin de reconstruction intime, mais aussi la clé qui débloque aides et soutiens et permet la rencontre des vécus et des besoins des femmes.

Les femmes ont besoin de retrouver un sentiment de justice. Bien sûr, l'une des voies de la réparation pourrait aujourd'hui passer par l'institution de la Justice. Mais cela ne fonctionne pas toujours. Pas pour toutes.

Peu de femmes font finalement appel à la justice pénale pour des faits de violences. Et, lorsque c'est le cas, **la peine ne rencontre pas la réalité des violences vécues et n'empêche, de toute façon, pas la récidive.**

Beaucoup passent en justice familiale pour le règlement de la séparation et les questions liées aux enfants. Les violences n'y sont pas prises en compte, quand bien même l'auteur serait jugé au pénal. A travers leurs enfants surtout, les femmes sont exposées aux violences de l'auteur et de l'institution. **Il est urgent de connecter le droit familial à la réalité des violences faites aux femmes, de la même façon qu'il est urgent de revoir le traitement donné par la justice pénale à ces mêmes violences.**

Au cours de cette recherche, les participantes ont pu réfléchir à ce qu'elles attendaient en termes de justice.

D'abord, elles redisent que leur souhait que **cesse l'impunité ne trouve pas nécessairement sa réponse dans une solution carcérale.**

Les femmes rencontrées visent d'abord **un objectif de reconnaissance des violences vécues, puis un objectif crucial de protection pour elles et leurs enfants contre les violences post-séparation et de non récidive et enfin, l'objectif du rétablissement de l'égalité**, au travers des questions financières notamment.

Elles en ont témoigné à de multiples reprises: les femmes ont beaucoup d'attentes vis-à-vis de la justice et de la police. Malheureusement, dans le contexte actuel, ces deux institutions ne répondent que rarement à leurs besoins de protection et d'autonomie socio-économique.

Il nous faut donc continuer à réfléchir, avec elles, à des alternatives révolutionnaires, transformatrices et réparatrices dans le champ de la justice. Mais cela rappelle aussi l'urgence de faire cesser les violences institutionnelles.

Les femmes qui ont participé à notre étude rappellent le rôle central de la société, et des pouvoirs publics, dans la réparation.

La montagne de besoins non rencontrés et les multiples cas de victimisation secondaire procurent aux femmes un sentiment d'injustice totale et creuse l'écart insupportable entre une victime, qui entame une descente aux enfers, et un auteur qui reste relativement préservé. **Agir sur la victimisation secondaire dans les parcours de**

reconstruction, et sur les conditions concrètes nécessaires à la reconstruction, c'est déjà faire réparation.

Mais c'est aussi **un rôle que la société entière doit prendre dans la prévention primaire.** Pour ne pas laisser les violences se perpétuer. En ce sens, mettre en œuvre les conditions adéquates permettant des parcours de reconstruction facilités pour les femmes, c'est être à cheval entre la réparation et la prévention primaire.

C'est le potentiel transformateur de la réparation : lui faire une place légitime contribue à renverser le rapport de domination à l'œuvre dans les violences masculines, au sein des situations individuelles mais aussi dans la société.

Sans permettre aux femmes les conditions de la reconstruction, on traite la situation de violences en superficie. Il n'y a pas de changement du rapport de forces.

En laissant les victimes démunies, une situation profondément inégalitaire se perpétue.

Avec la réparation, il y a enfin une opportunité de redonner du pouvoir aux femmes.

Bibliographie sélective

Arte, *Que faire des hommes violents ? Un podcast à soi*, 2021,

En ligne : <https://soundcloud.com/arte-radio-1/que-faire-des-hommes-violents>

Chagnon Rachel, Cote Liliane, Mikaelian Virginie, « Le droit criminel, la justice transformatrice et la violence faite aux femmes : regards croisés », *Revue de la ligue des droits et libertés* 34 [1], pp.38-43, 2015.

Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE), *Violences conjugales et genre : quels liens ?*, septembre 2018.

En ligne: www.cvfe.be

Faith Karlene, « La résistance à la pénalité : Un Impératif féministe », *Criminologie* 35 [2], pp. 113-134, 2002.

Ingenito Laurence, Page Geneviève, « Les féministes radicales répliquent à leur manière : la justice transformatrice comme alternative aux processus institutionnels », *Canadian Women's studies*, 33(1/2): pp. 111-119, 2018.

Plateforme féministe contre les violences faites aux femmes, Carte blanche « Le bracelet anti-rapprochement n'est pas une baguette magique », 2019.

En ligne : <http://stopfemicide.blogspot.com/2019/11/le-bracelet-anti-rapprochement-nest-pas.html>

Lemonne Anne, Vanfraechem Inge, Vanneste Charlotte, *Quand le système rencontre les victimes Premiers résultats d'une recherche évaluative permanente sur la politique en faveur des victimes*, Institut National de Criminologie et de Criminologie, 2010.

Lemonne Anne, Mincke Christophe, « Respecter les victimes. Vraiment », *Echo Laïque*, juin 2013.

Leunen Stevie, *La politique criminelle belge en matière de violences conjugales : Expériences et regards de victimes*, Faculté de droit et de criminologie, Université catholique de Louvain, 2018. ;

Mincke Christophe, « La proximité dangereuse. Médiation pénale belge et proximité », *Droit et société*, 13/2 [63-64], pp. 459-487, 2006.

Marinier Floréane, « Pour certaines féministes, la prison n'est pas la solution contre les agressions sexuelles », sur *Slate.fr*, 8 avril 2020.

Ricordeau Gwenola, *Crimes & Peines - Penser l'abolitionnisme pénal*, Decitre, 2021

Vanneste Charlotte, *La politique criminelle en matière de violences conjugales : une évaluation des pratiques judiciaires et de leurs effets en termes de récidive*, Collection des rapports et notes de recherche n° 41, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie, Bruxelles, 2016

Voyer Catherine, *La justice réparatrice en contexte de violence conjugale: pour quelles résistances?*, Université de Laval, 2021.

Prises de position & études Vie Féminine:

Pour une lecture féministe des violences conjugales, prise de position, novembre 2010.

Violences conjugales : Pourquoi la médiation est dangereuse pour les femmes (les limites de la médiation), 2019.

Violences faites aux femmes : pourquoi la Police doit jouer son rôle, 2018.

Violences conjugales: pourquoi la médiation est dangereuse pour les femmes, 2019.

Se réparer, se reconstruire après des violences conjugales : ce que les femmes en disent, 2022.

Pour obtenir les études, contactez le secrétariat national:
secretariat-national@viefeminine.be

Remerciements

Nous souhaitons remercier chaleureusement toutes les femmes
qui ont accepté de partager avec nous leurs expériences,
leurs témoignages, leurs stratégies et leurs espoirs dans le cadre de cette recherche.
Merci à chacune d'entre elles pour leur confiance, leur sincérité, leur engagement.

Il en faut de la force pour se raconter, pour revenir sur des années de violences,

Il en faut de la force pour continuer à se battre malgré les traumatismes.

Leur force, c'est d'être toujours debout, malgré tout.

Sans répit, elles continuent d'alerter, d'éduquer, de soutenir d'autres femmes
pour leur rappeler qu'elles ne sont pas seules.

Nous rendons hommage à leur courage

mais nous n'oublions pas celles qui ne peuvent pas encore se lever et
celles qui ne peuvent plus le faire.

En Belgique, en 2022, vingt femmes ont été tuées parce qu'elles étaient des femmes.

Nous nous souvenons de chacune d'entre elles.

Nous souhaitons également remercier toutes les membres du groupe de travail violences,
bénévoles, travailleuses de Vie Féminine et du Déclit:

Ce sont leurs expertises, leurs relectures, leurs commentaires et leur engagement
qui ont rendu cette recherche possible.

Enfin, cette recherche, comme toutes celles menées au bureau d'étude,

est un travail collectif qui a bénéficié de l'aide précieuse

de nombreuses collègues de Vie Féminine.

Céline Caudron et Vanessa D'Hooghe ont entamé cette recherche et mené de nombreux
entretiens.

Un merci particulier à Laurence Wurtz et Léa De Ruyter.

- **Conduite de la recherche, analyse, rédaction :**

Bureau d'étude et groupe de travail national « Violences » de Vie Féminine.

- **Graphisme, mise en page :** Bureau d'étude de Vie Féminine.

- **Illustration de couverture:** B.P Tagalog / Unsplash.

- **Contact:**

Eléonore Merza Bronstein

Responsable du bureau d'étude et du centre de documentation de Vie Féminine

coord-etude-doc@viefeminine.be

Novembre 2022

Vie Féminine, mouvement féministe d'action interculturelle et sociale

111, rue de la Poste - 1030 Bruxelles Tél: 02/227 13 00 www.viefeminine.be

N° Dépôt légal: 2022/3812/66

Editrice responsable: Hyacinthe Gigounon



Avec le soutien de

